

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMIRALS EUROPE LTD

Valables à partir du 19.12.2025

***Toute référence à Admirals Europe Ltd sera toujours interprétée comme « Admirals Europe Ltd (précédemment nommée Admiral Markets Cyprus Ltd) ».**

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GÉNÉRALES. CELLES-CI, Y COMPRIS L'AVIS DE DIVULGATION DES RISQUES ET TOUT AVIS OU ANNEXE CI-JOINTS, QUI PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS ET/OU REFORMULÉS DE TEMPS À AUTRE, ÉNONCENT LES TERMES ET CONDITIONS SELON LESQUELS NOUS VOUS FOURNISSONS DES SERVICES ET CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES TERMES ET CONDITIONS JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANTS QUI VOUS SONT APPLICABLES ET FORMENT PAR CONSÉQUENT UN ACCORD JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT ENTRE VOUS ET NOUS.

EN REMPLISSANT ET EN SOUMETTANT NOTRE FORMULAIRE D'OUVERTURE DE COMPTE, VOUS INDIQUEZ VOTRE ACCORD À ÊTRE LIÉ PAR CES CONDITIONS GÉNÉRALES. VOUS SOUHAITEREZ DONC PEUT-ÊTRE OBTENIR UN AVIS JURIDIQUE AVANT DE POURSUIVRE. VOUS ACCEPTEZ ET VOUS ENGAGEZ ÉGALEMENT À NE PAS CONTESTER LA VALIDITÉ DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES AU MOTIF QUE VOUS AVEZ CONCLU UN ACCORD AVEC NOUS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.

LORSQUE VOUS UTILISEZ NOS SERVICES AU NOM D'UNE TIERCE PARTIE, Y COMPRIS VOTRE EMPLOYEUR, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ PAR LADITE TIERCE PARTIE À ACCÉDER ET À UTILISER LES SERVICES ET À ACCEPTER LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES EN SON NOM.

NOUS FOURNISSONS DES SERVICES D'INVESTISSEMENT ET DES SERVICES ANCILLAIRES QUI VOUS PERMETTENT DE NÉGOCIER DES PRODUITS FINANCIERS COMPLEXES, AINSI QUE D'ACHETER ET DE VENDRE DES VALEURS MOBILIÈRES. LES CONTRATS POUR DIFFÉRENCE SUR NOTRE Installation en ligne SONT NÉGOCIÉS SUR UNE BASE DE MARGE OU DE LEVIER, UN TYPE DE NÉGOCIATION QUI COMPORTE UN DEGRÉ ÉLEVÉ DE RISQUE POUR VOTRE CAPITAL. LE PRIX DU CONTRAT POUR DIFFÉRENCE QUE VOUS CONCLUEZ AVEC NOUS PEUT CHANGER RAPIDEMENT ET VOS PROFITS ET PERTES PEUVENT DÉPASSER DE NOMBREUSES FOIS LE MONTANT DE VOTRE INVESTISSEMENT INITIAL OU DE VOTRE DÉPÔT. SI VOUS NE DÉTENEZ PAS DE FONDS SUFFISANTS POUR RÉPONDRE À VOS EXIGENCES DE MARGE, NOUS POUVONS ALORS CLÔTURER VOS POSITIONS OUVERTES IMMÉDIATEMENT ET SANS PRÉAVIS. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT L'AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES FIGURANT À L'ANNEXE 2 POUR COMPRENDRE LES RISQUES LIÉS À LA NÉGOCIATION DE Valeurs mobilières ET LES RISQUES LIÉS À LA NÉGOCIATION SUR UNE BASE DE MARGE OU DE LEVIER. LA NÉGOCIATION DES Produits

SUSMENTIONNÉS PEUT NE PAS CONVENIR À TOUT LE MONDE ET VOUS NE DEVRIEZ PAS NÉGOCIER NOS Produits SAUF SI VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ LES RISQUES DE LA NÉGOCIATION ET ÊTES EN MESURE DE SUPPORTER DES PERTES POTENTIELLES.

1. Introduction

1.1. Les services de trading en ligne sont fournis par Admirals Europe Ltd, dont le siège social est situé à Agias Zonis 63, 3090, Limassol, Chypre (« nous », « notre » ou « nos » selon le cas) conformément aux présentes conditions générales et au formulaire d'ouverture de compte dûment rempli (tel que mis à jour ou modifié ponctuellement) (ci-après collectivement désignés l'«**Accord**») lesquels s'appliqueront à toutes les opérations entre nous et vous.

1.2. Nous sommes agréés et réglementés en tant que société d'investissement par la Cyprus Securities and Exchange Commission (ci-après dénommée la «**CySEC**») (licence CySEC numéro 201/13), et sommes dûment autorisés à fournir les services d'investissement et les services auxiliaires qui sont indiqués sur le site web de la CySEC à [Site web](#).

L'adresse de la CySEC est 19, rue Diagorou, CY-1097, Nicosie, Chypre.

1.3. Nous sommes autorisés à fournir les services d'investissement et les services auxiliaires susmentionnés dans les pays de l'UE sur une base transfrontalière (appelée «passeportisation») en conformément à la «Loi chypriote sur la prestation de services d'investissement, l'exercice d'activités d'investissement, le fonctionnement des marchés réglementés et autres questions connexes (N.87(I)/2017)», telle que modifiée de temps à autre. Les informations relatives aux pays de l'UE auxquels nous pouvons fournir nos services, la manière dont nous pouvons fournir ces services à ces pays de l'UE (par exemple, par le biais de la passeportisation ou d'établissements locaux tels que succursales ou agents liés), ainsi que les détails des services que nous pouvons fournir dans chaque pays de l'UE, sont disponibles sur le Site web de la CySEC [website](#).

1.4. Nous vous considérerons comme un client de détail aux fins de la Loi CySEC, sauf si nous vous notifions que vous devez être classifié autrement. Afin d'éviter toute ambiguïté, le terme «**Loi CySEC**» désigne les règles et réglementations constituant le cadre réglementaire de la CySEC, y compris, mais sans s'y limiter, aux lois, règles, directives, réglementations, notes d'orientation, circulaires, avis ou recommandations de la CySEC. Votre classification de client peut être soumise de changer à tout moment dès réception d'une notification de notre part. Vous avez le droit de demander une classification client différente, mais nous ne serons pas obligés de vous reclasser. Si nous vous reclassons, nous vous informerons de toute limitation au niveau de la protection du client protection que cela pourrait impliquer. Des informations détaillées concernant notre politique de catégorisation des clients sont disponibles à l'Annexe

1, section 3 des présentes conditions générales. Dans nos relations avec les clients de détail, nous appliquerons, le cas échéant, les dispositions de la Directive DI87-09 de la CySEC relative à la protection contre les soldes négatifs protection et aux exigences de marge. Cela signifie que pour les clients de détail, la responsabilité liée à la négociation d'investissements spéculatifs restreints, tels que les CFD, est limitée pour tous les investissements spéculatifs restreints investissements liés au compte du client de détail est limitée aux fonds détenus sur ce compte afin qu'un client de détail ne puisse pas perdre davantage que les fonds dédiés au trading de CFD et à tout autre investissement spéculatif restreint.

1.5. Afin d'éviter toute ambiguïté, votre acceptation électronique des termes et conditions de l'Accord et votre utilisation ou votre utilisation continue de nos services sera considérée comme votre consentement à être légalement lié par l'Accord.

1.6. Le présent Accord / les présentes conditions générales prévalent sur tout accord, arrangement ou entente antérieur, qu'il soit écrit ou oral, entre vous et nous, quant la base sur laquelle nous vous fournissons des services. Nous pouvons modifier ou amender l'Accord/les termes et conditions à tout moment en publiant l'Accord/les termes et conditions modifiés ou amendés sur notre Site web, ou, dès notification, à vous, données ou confirmées par écrit. Il est par la présente clarifié qu'une telle variation ou modification prendra effet à la date à laquelle le varié ou modifié Accord/ termes et conditions sont publiés sur notre Site web, ou, si nous choisissons de vous envoyer un avis, à la date affichée dans l'avis, ou, si aucune date n'est spécifiée dans cet avis, immédiatement. En outre, nous pouvons choisir d'afficher un tel avis de variation ou modification de l'Accord/des conditions générales sur notre site web, notre plateforme de trading en ligne et notre installation d'examen de compte (ci-après désignés collectivement comme l'« **Installation en ligne** »). Nos services sont fournis sous réserve de toute divulgation ou exclusion de responsabilité figurant dans l'Accord ou l'Installation en ligne.

1.7. Une copie actuelle et définitive des présentes conditions générales (telles que modifiées ponctuellement) sera disponible pour vous en permanence sur l'Installation en ligne.

1.8. Vous vous engagez (ce qui constitue une promesse contractuellement contraignante) à nous notifier immédiatement tout changement relatif aux informations que vous nous avez fournies. nous dans le cadre de l'Accord (ce qui inclut toute information relative au formulaire d'ouverture de compte dûment rempli).

1.9. En concluant l'Accord, vous nous autorisez , ou tout agent agissant en notre nom , à enquêter sur votre identité ou votre solvabilité et à contacter toute banque, institution financière et agence de crédit que nous ou elles jugerons opportunes.

1.10. Nous communiquerons avec vous en langue anglaise et toutes les transactions que vous conclurez avec ou par sera conclu en langue anglaise, et la version anglaise sera la version régissant et faisant foi à toutes fins utiles. Toute traduction du présent Accord et/ou de tout

autre document fourni par la Société dans d'autres langues est fournie uniquement à titre de commodité et d'information. En cas de divergences ou d'incohérences entre la version anglaise et toute version traduite, la version anglaise prévaudra.

1.11. Dans les présentes conditions générales, nous avons utilisé des mots et des termes définis afin d'en faciliter la lecture. Après une définition ou un mot ou une expression explicatifs, nous avons inclus le mot ou le terme défini pertinent en caractères gras entre crochets. Sauf si le contexte l'exige autrement, toutes les autres utilisations d'un mot ou d'un terme défini auront la même signification.

1.12. Droits d'annulation

Vous disposez d'un droit d'annuler l'Accord dans les 14 jours suivant la réception de votre part du formulaire d'ouverture de compte dûment rempli. Si vous souhaitez annuler l'Accord, veuillez en informer votre contact chez Admirals Europe Ltd ou nous écrire à Agias Zonis 63, 3090, Limassol, Chypre, ou nous envoyer un courriel en utilisant les coordonnées disponibles sur notre Site web:
<https://admiralmarkets.com/fr/a-propos-de-nous/contactez-nous?regulator=cysec>.

1.12.1. Le droit de résilier l'Accord ne concerne que la résiliation de l'Accord lui-même. La résiliation n'affectera pas vos ou nos droits acquis, les indemnités, engagements existants ou toute autre disposition contractuelle destinée à survivre à la résiliation de l'Accord.

1.12.2. Aucune pénalité ne sera appliquée en cas d'annulation. L'annulation n'affectera pas l'achèvement des transactions initiées avant la réception de votre avis d'annulation. Dès réception d'un avis d'annulation, nous annulerons tous les ordres en suspens et clôturerons toutes les positions ouvertes que vous détenez au cours en vigueur prix du marché (tel que déterminé par nous). En outre, vous acquitterez tous les frais et charges engagés jusqu'à la date d'annulation, ainsi que tout supplément dépenses nécessairement encourues par nous (ou un tiers) pour l'annulation de l'Accord ainsi que toutes pertes nécessairement réalisées lors du règlement ou de la conclusion des transactions en cours et du transfert de vos fonds.

1.12.3. Si vous n'exercez pas le droit de rétractation dans le délai requis, vous aurez néanmoins le droit d'exercer votre droit de résilier l'Accord conformément à la clause 24 des présentes conditions générales.

2. Services

2.1. Nous offrons des services d'investissement et des services auxiliaires qui vous permettent de négocier des contrats sur différence (ci-après dénommés «**CFD**») où les investissements ou produits sous-jacents comprennent, à titre indicatif, les contrats de change au comptant à terme reconductibles, les métaux précieux et les contrats à terme (ci-après dénommés

collectivement les «**Produits** »). Lorsque vous détenez plus d'un compte aux fins de la négociation de CFD, ces comptes seront, pour les besoins des présentes conditions générales, consolidés et considérés comme un seul compte. Avant toute négociation sur un produit complexe (tel qu'un CFD), nous sommes tenus de déterminer, au moyen d'une évaluation d'adéquation (ci-après dénommée l'«**Évaluation d'Adéquation**»), si ce produit vous est adapté. L'évaluation du caractère approprié est réalisée en recueillant auprès de vous des informations concernant vos connaissances et votre expérience en matière d'investissement et de négociation de tels Produits, puis en évaluant ces informations. Dans le cas où nous considérons que le produit complexe est inapproprié pour vous, ou si vous ne nous fournissez pas les informations requises pour procéder à l'évaluation de l'adéquation, nous pouvons, à notre seule et entière discrétion, ne pas vous autoriser à négocier ces instruments ou nous vous fournirons un avertissement relatif à la négociation de tels instruments. De plus amples informations concernant l'évaluation du caractère approprié se trouvent à l'annexe 1, section 1 des présentes conditions générales. Vous acceptez et reconnaissez que l'évaluation de pertinence est réalisée sur la base des informations et documents que vous nous fournissez, et nous pouvons nous appuyer sur ces informations et documents fournies par vous, et nous ne sommes pas responsables des dommages ou pertes pouvant résulter d'éventuelles inexactitudes. En outre, vous acceptez de nous informer nous notifier toute modification des informations et documents que vous avez fournis, et de nous fournir des informations à jour, précises et complètes nous permettre de réaliser chaque évaluation d'adéquation.

2.2. À travers le compte "Invest.MT5", nous fournissons des services liés au placement d'ordres d'achat et de vente de valeurs mobilières, ces valeurs mobilières incluant, sans s'y limiter, les fonds négociés en bourse et les actions (ci-après dénommés collectivement les "**Valeurs Mobilières** "). Avant de procéder à la passation d'ordres d'achat et de vente de Valeurs Mobilières, nous vous encourageons à lire, entre autres, nos Conditions de Trading des Titres et notre Déclaration de Divulgence des Risques de Trading des Titres.

2.3. Nous vous offrons la possibilité de négocier des Produits et des Valeurs mobilières libellés dans différentes devises, en utilisant une devise de compte principale de votre choix. En plus, dans plusieurs pays, nous pouvons offrir la devise nationale comme devise principale du compte pour les clients de ces pays. Des informations concernant la disponibilité des devises sont publiées sur la Plateforme en ligne. Lorsque vous négociez un Produit libellé dans une devise autre que la devise principale du compte, l'exigence de marge est automatiquement convertie dans la devise principale du compte en utilisant le taux de change applicable que nous citons pour les CFD. De plus, les gains et les pertes de position seront continuellement convertis dans la devise principale du compte en utilisant le taux de change susmentionné.

2.4. Lorsque vous utilisez nos services clients via la Plateforme en ligne, vous acceptez de surveiller les taux de change au comptant des devises étrangères publiés sur la Plateforme en ligne et vous accepterez les taux de conversion appliqués à vos transactions libellées dans des

devises autres que la devise de votre compte principal. Nous ne vous conseillerons pas sur les mérites de toute transaction effectuée par vous ni ne gérerons ou ne surveillerons les positions ouvertes que vous pourriez détenir sur les Produits ou Valeurs mobilières. Vous reconnaissez que l'exécution par nos soins de tout ordre en votre nom n'implique en aucun cas que nous avons approuvé ou recommandé cette transaction, Produit ou Valeur mobilière. Nous avons énoncé diverses informations sur les risques relatives à nos services et aux Produits et Valeurs mobilières, qui peuvent être consultés sur la Facilité en ligne et à l'Annexe 2 des présentes Conditions Générales.

2.5. Nous sommes autorisés à exécuter tout ou partie de vos ordres d'achat ou de vente de Produits ou de Valeurs mobilières avec toute contrepartie que nous pourrions raisonnablement choisir (ce qui peut, sous réserve des exigences réglementaires, inclure toute société affiliée à nous).

2.6. Sauf accord écrit préalable de notre part, vous conclurez chaque transaction en qualité de mandant et non en qualité d'agent pour le compte de quelqu'un d'autre. Nous serons uniquement responsables envers vous et n'aurons aucune charge ni obligation envers vos mandants ou clients sous-jacents. Vous seul serez responsable de l'exécution de vos obligations envers nous.

2.7. Toutes les transactions que nous concluons avec vous ou en votre nom seront généralement placées et exécutées conformément aux termes de notre politique d'exécution des ordres (telle que modifiée ponctuellement), dont les détails sont disponibles sur l'Installation en ligne (ci-après désignée comme la «**Politique d'Exécution des Ordres**»). Notre Politique d'exécution des ordres est une simple politique, ne fait pas partie de l'Accord, n'est pas destinée à être contractuellement contraignante et n'impose ni ne vise à imposer des obligations qui ne nous incomberaient pas autrement, qu'elles soient en vertu de l'Accord ou de la Loi CySEC.

2.8. Nous nous réservons le droit de modifier, suspendre ou interrompre, temporairement ou définitivement, tout ou partie de nos services de négociation (en totalité ou en partie) avec ou sans préavis. Vous convenez que nous ne saurions être tenus responsables ni redevables envers vous ou envers un tiers (pour lequel vous pourriez d'être responsables de toute modification, suspension ou interruption de l'un de nos services de négociation).

3. Prix

3.1. Nous vous fournirons des prix « acheteur » et « vendeur » pour chacun des Produits et Valeurs mobilières proposés via l'Installation en ligne. Nous pourrions également vous facturer une commission et/ou un écart sur chaque transaction, ce qui vous sera notifié via l'Installation en ligne.

3.2. Chaque prix publié via la Plateforme en Ligne sera valable jusqu'à la première des échéances suivantes : son heure d'expiration et, le cas échéant, l'heure à laquelle il est autrement annulé ou retiré par nous. Chaque prix sera disponible afin que vous puissiez conclure une transaction avec ou par notre à concurrence d'un montant principal ne dépassant pas un maximum déterminé par nous, publié sur l'Installation en ligne ou vous notifié par tout autre moyen.

3.3. Vous reconnaissez que les prix et les montants maximums que nous pouvons vous offrir peuvent différer des prix et des montants maximums proposés à nos autres clients et peuvent être retirés ou modifiés sans préavis. Nous pouvons, à notre discrétion absolue, ">et sans préavis à votre égard, immédiatement modifier, retirer ou refuser de traiter selon tout prix que nous aurions pu publier ou cesser la fourniture de prix globalement pour certains ou tous les Produits ou Valeurs mobilières et pour tout ou partie des dates de livraison ou de règlement à tout moment (par exemple, lorsque vous avez accepté une cotation de notre part ou soumis un ordre à un prix particulier, nous ne pouvons garantir le prix auquel votre ordre est effectivement exécuté. Ceci est communément appelé « glissement ». Cependant, nous adopterons une approche cohérente, de sorte que parfois un tel « glissement » jouera parfois en notre défaveur et parfois en votre faveur).

4. Ordres, Transactions et Positions Ouvertes

4.1. Sauf accord contraire de notre part, tous les ordres doivent nous être communiqués par voie électronique par l'intermédiaire de la Facilité en Ligne (bien que nous puissions, en cas d'urgence, et à notre entière discrétion accepter des instructions par téléphone).

4.2. Nous pouvons, à notre entière discrétion, exiger la confirmation de toute commande sous la forme que nous pourrions spécifier.

4.3. Un ordre que vous nous aurez donné, ou en votre nom, ne prendra effet qu'à sa réception et son acceptation effective par nos services. Un ordre, une fois que nous l'avons reçu, ne peut être annulé, retiré ou modifié sans notre consentement exprès.

4.4. Nous serons en droit d'agir en votre nom sur tout ordre ou toute instruction que nous estimons raisonnablement avoir été donnée ou prétendant avoir été donnée par vous ou toute autre personne en votre nom sans plus ample enquête quant à l'authenticité de l'ordre ou de l'instruction ou l'autorité ou l'identité de toute personne donnant ou prétendant donner un tel ordre ou une telle instruction.

4.5. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de refuser d'accepter tout ou partie d'un ordre émanant de vous ou, après réception de votre ordre, de ne pas y donner suite. Cependant, dans un tel cas, nous déploierons des efforts raisonnables pour vous en informer. de un tel refus, avec ou sans indication de motifs. En outre, un ordre qui, pour quelque raison

que ce soit, n'est pas reçu par nous d'une manière dans lequel elle peut être traitée, y compris une défaillance de la Facilité en ligne à accepter ou à traiter une telle instruction, sera réputée ne pas avoir été reçue par nous.

4.6. L'exécution d'un ordre par nos soins constitue un accord contraignant entre nous aux termes de cet ordre exécuté.

4.7. La procédure de saisie des ordres est spécifiée sur la Plateforme en ligne.

4.8. Vous reconnaissez qu'après l'exécution de toute transaction, vous êtes le seul responsable d'établir et de maintenir le contact avec nous et de surveiller les positions et en veillant à ce que toutes autres instructions soient données en temps utile. En cas de non-respect de cette exigence, nous pouvons donner aucune assurance qu'il nous sera possible de vous contacter, et nous n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers vous pour toute perte subie (ou prétendument subi) à la suite de tout manquement de votre part à cet égard.

4.9. Vous acceptez de conserver des enregistrements adéquats afin de démontrer la nature des ordres soumis et l'heure à laquelle ces ordres sont soumis.

4.10. Nous pouvons, à notre entière discrétion, vous demander de limiter le nombre d'ordres que vous pouvez nous transmettre ou le nombre ou la valeur des positions ouvertes que vous pourriez détenir à tout moment, et/ou uniquement vous permettre d'initier des transactions de clôture, ou nous pourrions clôturer n'importe quelle de ou plusieurs positions ou transactions inverses afin de garantir le maintien de toutes les limites de position que nous pourrions avoir imposées.

4.11. Si vous placez un ordre stop loss et êtes liquidé en subissant une perte, vous devez couvrir le déficit sur votre compte dans un Jour Ouvrable (le terme «**Jour Ouvrable**» s'entend d'un jour où les banques de la République de Chypre sont ouvertes pour les opérations bancaires de détail générales). Cependant, nous pouvons, à notre discrétion, convenir d'un délai plus long. Si vous êtes un client de détail, vous pouvez bénéficier de la protection contre le solde négatif mentionnée à la clause 1.4. Si vous êtes un client classé comme client professionnel, nous pourrions couvrir entièrement ou partiellement toutes ces pertes (conformément à notre déclaration de Politique de Protection contre les Soldes Négatifs lequel, pour éviter toute ambiguïté, n'est pas contractuellement contraignant et ne fait pas partie de l'Accord).

4.12. Nonobstant toute disposition contraire pouvant figurer dans les présentes conditions générales, vous n'aurez aucune obligation de paiement supplémentaire au-delà et au-delà le montant des fonds que vous avez initialement déposés au titre d'une transaction lorsque les lois ou réglementations applicables interdisent la commercialisation, la distribution ou la vente d'un Produit dans des circonstances où une obligation de paiement supplémentaire existe.

4.13. En cas d'erreurs de cotation et/ou d'exécution survenant en raison d'une erreur typographique ou de toute autre faute dans une cotation ou une indication, nous déclinons toute responsabilité. ou responsable envers vous des erreurs en résultant dans les soldes de vos comptes. En cas d'erreur de cotation et/ou d'exécution, nous nous réservons le droit d'annuler des ordres, d'inverser des transactions, de clôturer des positions et d'apporter toutes les corrections ou ajustements nécessaires sur le compte concerné (y compris en ce qui concerne toute « slippage » (glissement) mentionné à la clause 3.3). Tout litige découlant de ces erreurs de cotation ou d'exécution (y compris tout « slippage ») sera résolu par nous à notre entière discrétion.

4.14. Si un marché réglementé, une contrepartie centrale de compensation, un système de négociation multilatéral ou tout autre type de plateforme de négociation (chacun désigné ci-après par «**Marché**») (ou un intermédiaire courtier ou agent, agissant sous la direction de, ou à la suite d'une action entreprise par, un Marché) ou un organisme de réglementation prend toute mesure qui affecte une transaction, ou devient insolvable ou est suspendue de ses activités, alors nous pouvons prendre toute mesure que nous, à notre discrétion raisonnable, estimons souhaitable afin de correspondre à une telle action ou à un tel événement ou pour atténuer toute perte subie à la suite d'une telle action ou d'un tel événement. Toute telle action vous sera opposable. Si un marché ou un organisme de réglementation effectue une enquête concernant toute de vos transactions, vous vous engagez à coopérer avec nous et à fournir promptement les informations demandées par nous.

5. Installation en ligne

5.1. Pour utiliser notre Installation en ligne, vous devrez demander un nom d'utilisateur et un mot de passe (ci-après dénommés le « **Code d'accès** ») attribué ou convenu par nous. L'utilisation de votre Code d'accès sera considérée par nous comme l'utilisation de l'Installation en ligne par vous ou par une personne avec votre connaissance et votre consentement.

5.2. En ce qui concerne le Code d'accès, vous reconnaissez et vous engagez à :

5.2.1. vous serez responsable de la confidentialité et de l'utilisation de votre Code d'Accès;

5.2.2. vous changerez votre mot de passe régulièrement ;

5.2.3. sauf avec notre consentement écrit préalable, vous ne divulguez pas votre Code d'Accès à d'autres personnes à quelque fin que ce soit ;

5.2.4. Sans limiter la généralité de la clause 4, nous pouvons nous fier à toutes les instructions, ordres et autres communications saisis à l'aide de votre Code d'accès, et vous serez lié par toute transaction résultante conclue ou dépense engagée en votre nom; et

5.2.5. vous nous informerez immédiatement au numéro de téléphone indiqué sur notre Site

web si vous prenez connaissance de la perte, du vol ou de la divulgation à un tiers ou de toute utilisation non autorisée de votre Code d'Accès.

5.3. Vous reconnaissez et convenez que l'Installation en ligne est fournie exclusivement pour votre usage, sauf si vous êtes une entité juridique, auquel cas l'Installation en ligne peut également être consultée et utilisée par des personnes dûment autorisées à agir en votre nom. Si vous nous informez ou si nous estimons que votre Code d'accès est utilisé à votre insu par des personnes non autorisées ou a été divulgué par vous à d'autres personnes sans notre consentement, nous pourrions sans préavis suspendre ou résilier votre droit d'utiliser l'Installation en ligne.

5.4. Nous ne serons pas responsables ni redevables envers vous de toute perte, responsabilité ou coût quel qu'il soit découlant de toute utilisation non autorisée de vos accès Code ou la Facilité en Ligne. Vous demeurerez responsable et vous nous indemniserez, protégerez et nous tiendrez indemnes de et contre (c'est-à-dire, vous sera responsable de et nous remboursera sur demande pour) toutes les pertes, responsabilités, jugements, poursuites, actions, procédures, réclamations, dommages et coûts résultant de ou prrésultant de tout acte ou omission de toute personne utilisant la Facilité en Ligne au moyen de votre Code d'Accès, que vous ayez autorisé ou non une telle utilisation.

5.5. Nous pouvons, à notre discrétion absolue, introduire et exiger des niveaux supplémentaires d'identification et de sécurité de l'utilisateur. Nous pouvons modifier nos procédures de sécurité à tout moment et nous vous informerons de toute nouvelle procédure qui vous est applicable dans les plus brefs délais.

5.6. La Facilité en Ligne sera normalement disponible 24 heures sur 24, du lundi au vendredi (heure de la République de Chypre). De plus amples détails concernant les heures d'ouverture sont disponibles sur la Plateforme en Ligne et, afin d'éviter toute ambiguïté, nous déclinons toute responsabilité ou obligation envers vous pour toute période durant laquelle la Plateforme en Ligne est indisponible (pendant ces heures ou à tout autre moment).

5.7. Vous êtes entièrement responsable de la fourniture et de la maintenance de tout équipement que vous utilisez pour accéder à l'Installation en ligne et des dispositions de sécurité y afférentes. Vous êtes également responsable et pour prendre toutes les dispositions appropriées avec tous les fournisseurs de télécommunications ou, lorsque l'accès à la Facilité en ligne est fourni par l'intermédiaire d'un tiers serveur, un tel tiers, nécessaire afin d'obtenir l'accès à la Facilité en Ligne. Ni nous ni aucune société maintenant, exploitant, possédant, licenciant, ou nous fournissant des services en lien avec la Facilité en Ligne (ci-après dénommés les «**Prestataires de Services**») ne font aucune déclaration ou garantie quant à la disponibilité, l'utilité, la pertinence ou tout autre aspect de la Facilité en Ligne ou de tout équipement ou arrangement de ce type (c'est-à-dire, ni nous ni aucune tiers que nous utilisons sont responsables ou redevables envers vous pour cela). Puisque nous ne contrôlons pas la puissance du signal, sa

réception ou son acheminement via l'internet, la configuration de votre équipement ou celle d'un tiers ou la fiabilité de sa connexion, nous ne serons pas responsables de défaillances, distorsions ou retards de communication lorsque vous accédez à la Plateforme en Ligne via Internet.

5.8. Pour éviter toute équivoque, nous n'aurons aucune responsabilité envers vous (qu'elle soit contractuelle ou délictuelle, y compris en cas de négligence) pour tout dommage (c'est-à-dire les pertes ou les dépenses ou toute chose similaire) que vous pourriez subir suite à des erreurs de transmission, des défauts techniques, des dysfonctionnements, une intervention illégale équipement de réseau , surcharges de réseau , blocage malveillant de l'accès par des tiers , dysfonctionnements d'Internet , interruptions ou autres déficiences de la part des fournisseurs de services Internet. Vous serez responsable de tous les ordres saisis en votre nom via la Facilité en Ligne, et vous serez entièrement responsable et redevable envers nous pour le règlement de toute transaction découlant d'une telle utilisation. Vous reconnaissez que l'accès à la Plateforme en Ligne peut être limité ou indisponible en raison à de telles erreurs système, et que nous nous réservons le droit, après notification, de suspendre l'accès à l'Installation en ligne pour cette raison.

5.9. Nous déclinons toute responsabilité ou obligation envers vous dans l'éventualité où des virus, vers, bombes logicielles ou éléments similaires seraient introduits dans votre équipement ou vos systèmes via la Facilité en Ligne ou tout logiciel que nous vous avons fourni afin de vous permettre d'utiliser la Installation en ligne , à condition que nous ayons pris des mesures raisonnables pour prévenir une telle introduction.

5.10. Vous veillerez à ce qu'aucun virus informatique, ver, bombe logicielle ou élément similaire ne soit introduit dans notre système informatique ou réseau, et vous serez responsable et nous indemniserez sur demande, nous protégerez et nous tiendrez indemnes de toute perte que nous pourrions subir en résultant. résultant d'une telle introduction.

5.11. Nous ne saurions être tenus responsables envers vous pour tout acte accompli par ou sur instruction d'un Marché, d'une chambre de compensation ou d'un organisme de réglementation.

5.12. Les délais de connectivité Internet et les erreurs de flux de prix peuvent parfois créer une situation où les prix affichés sur la Plateforme en Ligne ne reflètent pas avec précision les taux du marché alors en vigueur. En cas de tels retards et erreurs, nous nous réservons le droit d'annuler les ordres, d'annuler les transactions, de clôturer les positions et d'effectuer toutes les corrections ou ajustements nécessaires sur le compte concerné.

5.13. Vous ne devrez pas utiliser, ni permettre l'utilisation de la Facilité en Ligne :

5.13.1 en contravention de toute loi (dans toute juridiction), réglementation ou de la loi CySEC

(y compris les règles/lois sur les abus de marché) ou toute autre réglementation aux autorités auxquelles vous ou nous pourrions être assujettis;

5.13.2. de quelque manière (y compris, sans s'y limiter, en publiant des informations sur la Plateforme en ligne lorsque cette fonctionnalité est disponible) qui est diffamatoire, obscène, abusive, indécente ou menaçant, ou qui viole tout droit de propriété intellectuelle ou enfreint des obligations de confidentialité, ou qui est autrement illégal ou illicite;

5.13.3. d'introduire un virus informatique ou tout autre programme perturbateur, ou de commettre tout acte susceptible d'endommager la Facilité en Ligne ou de la rendre indisponible pour d'autres utilisateurs;

5.13.4. de solliciter ou d'encourager d'autres Sites web à encadrer ou à créer un lien hypertexte direct vers la Plateforme en ligne sans notre consentement écrit préalable ; ou

5.13.5. de toute manière non autorisée par nous ou qui constitue autrement une violation de l'Accord.

5.14. Nous n'autorisons pas l'utilisation de la Facilité en Ligne pour des activités d'arbitrage déloyales ou toute autre pratique visant à tirer parti des délais d'Internet, ni l'utilisation de tout autre comportement manipulateur ou abusif (tel que la diffusion d'informations de marché fausses ou trompeuses par les médias, y compris internet, ou par tout autre désigne avec l'intention de faire varier le prix d'un Titre ou Produit ou la propriété ou la valeur sous-jacente) ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'équité et à une négociation ordonnée sur l'Installation en ligne.

5.15. Nous publions régulièrement sur l'Installation en ligne les mises à jour du système, les fonctionnalités disponibles pour les clients ainsi que des informations, des déclarations et des avertissements relatifs à nos services. Nous pouvons également envoyer ces informations à votre adresse e-mail. Vous vous engagez à prendre connaissance de toutes ces communications dès leur publication ou réception et de vous familiariser régulièrement avec ces informations et de nous informer immédiatement de tout désaccord relatif à ces informations.

5.16. Vous serez responsable de l'obtention et de l'utilisation d'un appareil, mécanisme ou système approprié (ci-après dénommé le «**Dispositif**») afin de permettre à vous d'utiliser la Facilité en Ligne et vous serez responsable de l'installation et de l'utilisation appropriée de tout programme de détection/balayage de virus que nous pourrions exiger ponctuellement.

5.17. Lors de l'utilisation de la Facilité en ligne, vous devez:

5.17.1. vous assurer que votre Appareil est maintenu en bon état et qu'il est adapté à l'utilisation de la Facilité en ligne;

5.17.2. effectuer les tests et nous fournir les informations que nous jugerons raisonnablement nécessaires pour établir que votre Appareil satisfait aux exigences que nous vous aurons notifiées de temps à autre ;

5.17.3. effectuer des contrôles antivirus régulièrement;

5.17.4. nous informer immédiatement de tout accès non autorisé à la Facilité en Ligne, ou de toute transaction ou instruction non autorisée dont vous auriez connaissance ou que vous suspecteriez, et, si cela relève de votre contrôle, faire cesser cette utilisation non autorisée; et

5.17.5. ne jamais laisser sans surveillance l'Appareil à partir duquel vous avez accédé à l'Installation en ligne ni permettre à quiconque d'utiliser l'Appareil avant que vous ne vous soyez déconnecté de l'Installation en ligne.

5.18. Dans l'éventualité où vous auriez connaissance d'un défaut matériel, d'un dysfonctionnement ou d'un virus dans la Plateforme en Ligne, vous nous en informerez immédiatement. défaut, dysfonctionnement ou virus et de cesser toute utilisation de la Plateforme en Ligne jusqu'à ce que vous ayez reçu notre autorisation de reprendre son utilisation.

5.19. Tous les droits relatifs aux brevets, aux droits d'auteur, aux droits de conception, aux marques et à tout autre droit de propriété intellectuelle (qu'ils soient enregistrés ou non) se rapportant à la Plateforme en Ligne nous ou nos concédants. Vous vous interdisez de copier, d'interférer avec, de manipuler, d'altérer, de modifier, de décompiler ou de réviser, de quelque manière que ce soit, forme ou apparence, la Facilité en Ligne ou toute partie ou toutes ses parties sauf autorisation expresse de notre part par écrit ; décompiler ou désassembler la Installation en ligne ; ni prétendre faire quoi que ce soit de ce qui précède ou permettre que quoi que ce soit de ce qui précède soit fait. Toute copie de l'Installation en ligne doit être effectuées en votre nom conformément à la loi sont soumises aux termes et conditions de l'Accord. Vous vous assurerez que toutes les marques et droits d'auteur des concédants de licence, ainsi que les avis de droits restreints, sont reproduits sur toutes les copies. Dans l'éventualité où vous recevriez des données, informations ou logiciel via la Facilité en Ligne autre que celui que vous êtes en droit de recevoir en vertu de l'Accord, vous devrez nous en aviser immédiatement et n'utilisera en aucun cas, et de quelque manière que ce soit, ces données, informations ou logiciels.

5.20. Nous pouvons suspendre ou retirer définitivement le Service en Ligne, moyennant un préavis écrit raisonnable.

5.21. Nous avons le droit, unilatéralement et avec effet immédiat, de suspendre ou de retirer définitivement votre capacité à utiliser la Facilité en Ligne, ou toute partie y afférentes, sans préavis, lorsque nous estimons que cela est nécessaire ou opportun, à notre discrétion et de

bonne foi. Nous pouvons choisir de le faire, par exemple, en cas de non-respect de la loi CySEC ou d'autres lois ou réglementations applicables, ou de violation de toute disposition de l'Accord.

6. Stratégies de Trading Abusives et Techniques de Trading Interdites – Abus de Marché

Stratégies de trading abusives : Les délais de connectivité et les erreurs inhérentes à Internet peuvent parfois générer une situation où le prix affiché sur notre Installation en ligne ne reflète pas fidèlement les taux du marché. La Société n'autorise pas la pratique délibérée de stratégies spéculatives et/ou l'utilisation de pratiques de trading abusives sur notre Installation en ligne. Les transactions qui reposent sur des opportunités de latence de prix peuvent être révoquées par nos services, sans préavis. Nous nous réservons le droit d'apporter les corrections ou ajustements nécessaires sur le compte concerné, sans préavis. Les comptes qui s'appuient sur des stratégies spéculatives et/ou abusives pourront, à notre seule discrétion, faire l'objet d'une intervention de notre part et requérir notre approbation pour tout ordre. Tout litige découlant de telles erreurs de cotation ou d'exécution sera résolu par notre direction, à sa seule et entière discrétion.

Contournement et ingénierie inverse : Vous comprenez et acceptez de ne pas accéder illégalement ou tenter d'accéder, de procéder à l'ingénierie inverse ou de contourner de quelque manière que ce soit les mesures de sécurité que la Société a appliquées à son Installation en ligne et/ou à son(ses) système(s) informatique(s). Si, à notre seule discrétion, nous déterminions que vous enfreignez cette section, nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures que nous jugerons appropriées, y compris, sans limitation, le blocage complet de l'accès à notre Installation en ligne, le blocage et/ou la révocation de vos codes d'accès et/ou la résiliation de votre compte. Dans ces circonstances, nous nous réservons le droit de saisir tout profit et/ou revenu généré directement ou indirectement par l'exercice d'une telle activité de trading interdite, et nous serons en droit d'informer toute tierce partie intéressée de votre manquement à cette section ; nous avons, et continuerons de développer tous les outils nécessaires pour identifier les accès et utilisations frauduleux et/ou illégaux de notre Installation en ligne ; tout litige découlant d'une telle activité de trading frauduleuse et/ou illégale sera résolu par nous, à notre seule et entière discrétion, de la manière que nous jugerons la plus équitable pour toutes les parties concernées ; cette décision sera finale et contraignante pour tous les participants ; aucune correspondance ne sera échangée.

Logiciel d'intelligence artificielle : Il vous est interdit d'utiliser tout logiciel dont nous pourrions déterminer, à notre seule discrétion, qu'il a pour objectif d'appliquer tout type d'analyse par intelligence artificielle à notre Installation en ligne et/ou à nos systèmes informatiques liés à l'utilisation de nos services ; dans l'éventualité où nous déterminerions, à notre entière discrétion, qu'un tel logiciel d'intelligence artificielle a été ou est utilisé, nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures que nous jugerons appropriées, y compris, sans s'y limiter, le blocage complet de l'accès à notre Installation en ligne, le blocage et/ou la révocation de vos codes d'accès et/ou la clôture de votre compte. Dans ces circonstances, nous nous réservons

le droit de saisir tout profit et/ou revenu généré directement ou indirectement par l'exercice d'une telle activité de trading interdite, et nous serons en droit d'informer toute tierce partie intéressée de votre manquement à cette section ; nous avons, et continuerons de développer tous les outils nécessaires pour identifier les accès et utilisations frauduleux et/ou illégaux de notre Installation en ligne ; tout litige découlant d'une telle activité de trading frauduleuse et/ou illicite sera résolu par nos soins, à notre seule et entière discrétion, de la manière que nous estimerons la plus juste pour toutes les parties concernées; cette décision sera finale et contraignante pour tous les participants ; aucune correspondance ne sera échangée.

Modifications des conditions de marché : Veuillez noter que nous n'aurons aucune obligation de vous contacter pour vous conseiller sur les mesures appropriées à prendre en cas de changements des conditions de marché (y compris, sans s'y limiter, les perturbations du marché) ou autrement. Vous reconnaissez que le marché de gré à gré des instruments financiers à effet de levier est hautement spéculatif et volatil et que, suite à l'exécution de toute transaction, vous êtes seul responsable d'établir et de maintenir le contact avec nous, de surveiller les positions ouvertes et de vous assurer que toute instruction supplémentaire est donnée en temps utile. En cas de manquement à cette obligation, nous déclinons toute responsabilité pour les pertes prétendument subies du fait de votre défaut de nous contacter.

Indemnisation : Sans préjudice de toute autre disposition des présentes conditions générales et/ou de tout autre accord entre nous et vous, y compris, sans limitation, l'Accord, vous acceptez de nous indemniser et de nous dégager de toute responsabilité concernant l'ensemble des passifs, pertes, dommages, coûts et dépenses, y compris, sans limitation, les frais et honoraires juridiques engagés en relation avec et/ou directement ou indirectement liés à tout accès et utilisation frauduleux et/ou illégaux de notre Installation en ligne par vous, et/ou à leur prévention et/ou réparation, à condition que ces passifs, pertes, dommages, coûts et dépenses ne soient pas survenus sans notre négligence grave, fraude ou faute intentionnelle.

ABUS DE MARCHÉ

Lorsque nous exécutons une transaction en votre nom, nous pouvons placer votre ordre d'achat ou de vente du Produit ou de la Valeur mobilière concernée sur des bourses de valeurs (le cas échéant) ou directement auprès de certaines institutions financières (le cas échéant). Il en résulte que lorsque vous passez des ordres par notre intermédiaire ou avec nous, vos transactions pourraient avoir un impact sur le marché externe de cet instrument, en plus de l'impact qu'elles pourraient avoir sur les prix que nous cotons. Cela peut créer une possibilité d'abus de marché et l'objet de cette section est de prévenir un tel abus.

Vous nous déclarez et garantissez au moment où vous concluez le présent Accord et chaque fois que vous effectuez une transaction ou nous donnez toute autre instruction que :

- vous ne placerez pas, et vous n'avez pas placé, une transaction par notre intermédiaire ou avec

nous, si cela devait entraîner pour vous ou pour un tiers avec lesquels vous agissez de concert détenant un intérêt dans le prix de l'instrument financier, qui est égal ou supérieur au montant d'un intérêt déclarable dans l'instrument ;

- vous ne placerez pas, et vous n'avez pas placé, une transaction en lien avec :
 - un placement, une émission, une distribution ou tout autre événement similaire ;
 - une offre, une acquisition, une fusion ou tout autre événement similaire ; ou toute opération de
 - financement d'entreprise.
- vous ne placerez pas, et vous n'avez pas placé, une transaction qui contrevient à toute loi ou réglementation interdisant le délit d'initié, la manipulation de marché ou toute autre forme d'abus de marché ou de faute de marché.
- vous agirez, en tout temps, conformément à l'ensemble des lois, règles et réglementations applicables (y compris, sans s'y limiter, la Loi de la CySEC).

Dans l'éventualité où vous réalisez une transaction ou agissez d'une autre manière en violation des déclarations et garanties stipulées dans la présente section ou toute autre section des présentes conditions générales, ou si nous avons des motifs raisonnables de croire que tel est le cas, en sus de tout droit que nous pourrions détenir en vertu des présentes conditions générales, nous pourrions exécuter la ou les transactions à votre encontre s'il s'agit d'une ou de transactions qui vous rendent débiteur envers nous ; et/ou considérer toutes vos transactions comme nulles s'il s'agit de transactions, à moins et jusqu'à ce que vous produisiez des preuves concluantes dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant notre demande, attestant que vous n'avez, en fait, commis aucune violation de garantie, fausse déclaration ou engagement en vertu des présentes conditions générales.

Vous reconnaissez et acceptez qu'il serait inapproprié de votre part de négocier un Produit ou un Titre si le seul objectif d'une telle transaction était de manipuler le prix que nous cotons, et vous vous engagez à ne pas effectuer de telles transactions.

Nous sommes habilités (et dans certains cas tenus) à communiquer à toute autorité de régulation pertinente les détails de toute transaction ou instruction. Vous pourriez également être tenu de faire les déclarations appropriées et vous vous engagez à le faire lorsque cela est requis.

7. Confirmations de Transaction et Relevés de Compte

7.1 Après l'exécution d'un ordre pour votre compte, nous confirmerons cette transaction par l'intermédiaire de la Facilité en Ligne ou par courriel (ci-après dénommée) à titre de «**Confirmation**» au plus tard le jour ouvrable suivant l'exécution, mais le défaut de le faire n'affectera pas la validité de la transaction.

7.2. Nous publierons les détails de vos positions et de l'activité de votre compte via la Plateforme en Ligne ou par courriel le premier jour de chaque mois pour l'activité du mois précédent. Les informations de compte peuvent inclure les confirmations, les relevés de profits et pertes et toute autre information devant être fournie en vertu de la Loi CySEC (ci-après dénommées les «**Informations de Compte**»). La mise à disposition des informations de compte via la plateforme en ligne ou par courrier électronique sera considérée comme la remise des Confirmations et des relevés de compte. Nous pouvons, à notre discrétion absolue de retirer ou de modifier toute Information de Compte à tout moment. Vous convenez que nous ne sommes pas tenus de fournir de Confirmations sur support papier. Les informations de Compte publiées via la Facilité en Ligne ou par courriel (sauf en cas d'erreur manifeste) constitueront une preuve irréfutable de vos transactions et devront vous être opposable si elle n'est pas immédiatement contestée dès réception, cette contestation devant être confirmée par écrit (y compris par courriel ou tout autre moyen électronique similaire) et au plus tard un Jour Ouvré suivant la publication des Informations du Compte via la Plateforme en ligne ou par courriel.

8. Consentement à la Communication Électronique

Vous consentez à ce que les communications soient effectuées par voie électronique. Les communications transmises via l'Installation en ligne ou par voie électronique seront réputées satisfaire à toute exigence légale selon laquelle une communication doit être signée et écrite, dans la mesure permise par les lois chypriotes applicables.

9. Marge

9.1. Vous nous fournirez et maintiendrez auprès de nous un montant d'argent en garantie de vos obligations actuelles, futures et engagements ou passifs potentiels envers nous (ci-après dénommés «**Engagements**») dans les montants et sous les formes que nous, à notre discrétion absolue, exigeons (ci-après dénommée la «**Marge**»). Nous pouvons modifier nos exigences de Marge à tout moment. Il est de votre responsabilité de vous assurer à tout moment des exigences de Marge de l'Installation en ligne en relation avec les divers Produits.

9.2. Toute exigence de Marge doit être satisfaite dans la devise et dans le délai que nous pouvons spécifier (à notre entière discrétion) ou, si aucun n'est spécifié, immédiatement. Une demande de Marge n'en exclut pas une autre. La Marge doit être fournie sous forme de liquidités ou sous toute autre forme que nous pourrions convenir ou accepter. Si vous êtes un client de détail, la Marge sera fournie en espèces.

9.3. Vous êtes responsable du maintien permanent d'arrangements appropriés avec nous pour la réception et la communication d'informations concernant la Marge. Si vous défaut de nous fournir la Marge dans le délai requis, nous pourrions clôturer automatiquement vos positions

ouvertes et nous serons en droit d'exercer nos droits conformément à la clause 21 ci-dessous.

9.4. Sauf accord contraire de notre part, vous nous chargez toute Marge que vous nous avez fournie en vertu de l'Accord en tant que garantie permanente pour vos Obligations en vertu ou en application de l'Accord (y compris en vertu de chaque transaction régie de temps à autre par l'Accord).

9.5. Vous vous engagez à exécuter les documents complémentaires et à prendre toutes les mesures nécessaires que nous pourrions raisonnablement exiger pour parfaire notre droit de sûreté sur, être enregistré en tant que propriétaire ou obtenir le titre légal de la Marge, garantir davantage les Passifs, et nous permettre d'exercer nos droits.

9.6. Vous ne pouvez pas retirer ni substituer un bien soumis à notre droit de sûreté sans notre consentement préalable.

9.7. Si le présent Accord prend fin, nous ne serons pas tenus de vous rembourser une Marge en espèces dans la mesure où vous avez, ou pourriez avoir, des Obligations à nous. Pour déterminer les montants de la Marge en espèces, vos engagements et nos obligations envers vous, nous pouvons appliquer une telle méthodologie (y compris des jugements) que au mouvement futur des marchés et des valeurs) que nous estimons appropriées, conformément à la loi CySEC.

10. Date de règlement, Rollover et instructions de compensation

10.1. Les positions détenues à la fin de chaque Jour Ouvrable peuvent être (selon le cas) soumises à un rollover automatique. Nous pouvons vous facturer des frais en respect de chaque position reconduite. Les frais que nous facturons seront publiés sur l'Installation en ligne.

10.2. En outre, conformément à la clause 10.1 susmentionnée, en l'absence d'instructions claires et opportunes de votre part, vous acceptez qu'afin de protéger vos intérêts et les nôtres, nous sommes autorisés, à notre entière discrétion et à vos frais, à la fin de chaque Jour Ouvrable, à clôturer toute position position (par exemple, y compris, sans s'y limiter, si nous avons des motifs raisonnables de croire que la position a été ouverte par une tierce partie non autorisée, comme un résultat de ce qui engendre un litige entre nous et vous), reporter ou compenser tout ou partie des positions ouvertes, conclure des transactions compensatoires ou effectuer ou recevoir une livraison en votre nom selon les modalités et par les méthodes que nous peut juger raisonnable dans les circonstances.

10.3. Pour éviter toute ambiguïté, nous n'organiserons pas la livraison de tout investissement sous-jacent applicable ou produit lié à tout Produit (y compris toute devise étrangère), à moins que nous ne jugions cela nécessaire ou sauf accord écrit préalable de votre part à cette fin et,

par conséquent, à moins qu'un tel dispositions auront été prises par nous, toutes les positions ouvertes (le cas échéant) seront clôturées et le profit ou la perte en résultant crédité ou débité sur votre compte chez nous.

11. Argent des Clients

11.1. La présente clause 11 vous est applicable, sauf si nous vous avons notifié que nous vous traiterons comme un client professionnel et que les termes de la clause 12 vous seront applicables pour tout ou partie de vos l'utilisation de nos services.

11.2. Tous les fonds que nous recevrons de votre part seront détenus sur un compte chez nous ou auprès d'une banque agréée par nous et serl être ségrégués de nos propres fonds conformément à la loi CySEC.

11.3. Nous ne vous verserons aucun intérêt sur les fonds que nous détenons pour votre compte et, en concluant le présent Accord, vous reconnaissez que vous renoncez à tout droit aux intérêts sur ces fonds en vertu de la loi CySEC ou autrement.

11.4. Nous pouvons détenir les fonds que vous nous versez auprès de banques situées en dehors de la République de Chypre. Le régime légal et réglementaire applicable à tout une telle banque sera différente de celle de la République de Chypre, et en cas d'insolvabilité ou de toute autre défaillance équivalente de la banque, votre argent pourrait être traité différemment du traitement qui s'appliquerait si l'argent était détenu en République de Chypre. Nous ne serons pas responsables ni redevables envers vous de la solvabilité, des actes ou des omissions de toute banque ou de tout autre tiers détenant des fonds en la présente clause 11.

11.5. Nous sommes autorisés à convertir les fonds de votre compte (y compris pour la Marge) vers et depuis ladite devise étrangère à un taux de change déterminé par nous sur la base des taux du marché monétaire alors en vigueur. Dans de telles circonstances, nous ne serons pas tenus pour responsables ni redevables envers vous de toute perte subie par vous à la suite d'une telle action (bien que nous ne déployer des efforts raisonnables pour ne convertir que les fonds pouvant être prudemment requis pour couvrir les Passifs au titre des transactions pertinentes).

11.6. Lorsque des obligations que vous nous devez sont échues et exigibles à notre égard, nous pouvons cesser de considérer comme fonds de client une des fonds détenus en votre nom égale le montant de ces obligations conformément à la législation CySEC relative aux fonds des clients. Vous convenez que nous pouvons utiliser ces fonds en tout ou partie pour satisfaire à tout ou partie des obligations nous étant dues et payables. Pour les fins de la présente clause 11, toutes ces obligations deviennent immédiatement exigibles et payables, sans préavis ni mise en demeure de notre part, dès qu'elles sont engagées par vous ou en votre nom.

11.7. Vous acceptez que nous soyons en droit d'affecter les fonds que vous détenez auprès de nous en tout ou partie pour l'exécution de toute obligation ou responsabilité que vous pourriez avoir envers nous.ich sont dus et exigibles.

11.8. En l'absence d'activité de trading sur votre/vos compte(s) de trading pendant une période de 24 mois (à compter de votre dernière transaction et à partir du jour suivant), des frais d'inactivité, tels que spécifiés dans notre liste de prix, seront imposés. La commission sera déduite mensuellement sur tout solde positif de votre (vos) compte(s) de trading. Veuillez noter que cette commission sera imposée sur chaque compte de trading inactif distinct. Il est précisé que les frais seront déduits par compte et non par client. Avant de commencer à déduire les frais de votre ou vos solde(s), nous ferons des tentatives raisonnables pour vous contacter concernant les fonds détenus sur votre ou vos compte(s) de trading afin de vous informer que les frais seront imposés. Veuillez noter qu'il est de votre responsabilité de maintenir à jour vos coordonnées, que vous nous avez communiquées, à tout moment. fois. Nous ne facturerons pas vos compte(s) de trading inactif(s) si vous n'avez pas un solde positif. Le solde de votre compte de trading ne deviendra zéro. Cependant, si votre solde positif est inférieur aux frais mensuels d'inactivité, nous déduirons l'intégralité du montant restant des fonds détenus dans le solde de votre ou vos compte(s) de trading. Tous les comptes de trading qui sont restés inactifs pendant plus de 24 mois et qui ont ou atteignent un solde nul, sera archivé. Si vous choisissez de réactiver votre compte de trading en effectuant à nouveau des transactions, les frais d'inactivité pour les trois mois précédents au une déduction aura déjà été effectuée, elle sera remboursée sur votre compte. Si vous êtes éligible à l'un desdits remboursements, celui-ci sera effectué par compte.

12. Dispositions relatives au transfert de propriété

12.1. La présente clause ne vous sera pas applicable, sauf si nous vous avons notifié que nous vous traiterons en tant que client professionnel et également qu'en> les termes de cette clause vous seront applicables pour toute ou partie de votre utilisation de nos services.

12.2. Suite à notre divulgation appropriée des risques à votre intention, vous et nous pourrions convenir séparément que :

- a. nous ne détenons pas les fonds que vous déposez sur votre compte conformément à la législation de la CySEC ; et
- b. ces fonds nous seront transférés en pleine propriété et exempts de tout privilège, sûreté, gage ou autre restriction, dans le but de garantir ou de couvrir vos obligations présentes, futures, actuelles, conditionnelles ou potentielles envers nous (ceci est connu sous le nom de « titre Accord de transfert"). Puisque la propriété des fonds nous sera transférée, vous n'aurez plus de droit de propriété sur ces fonds et nous pouvons traiter cela de plein droit, et vous serez classé comme l'un de nos créanciers généraux. L'accord de transfert

de titre doit être conclu selon le format que nous avons agréé, être signé par vous, et peut nous être transmis par courrier, par e-mail ou via notre plateforme de trading.

12.3. Sous réserve de nos droits en vertu de l'Accord et de chaque transaction, nous aurons une obligation contractuelle de vous rembourser un montant d'argent équivalent au transfert de titre de fonds auxquels vous pourriez avoir droit (ou, à notre entière discrétion, des actifs d'une valeur équivalente) lorsqu'il s'agit plus nécessaire pour nous de détenir les fonds de transfert de titre. Nos obligations de remboursement seront réduites dans la mesure où (i) nous sommes autitled d'appliquer ces fonds, ou d'opérer une compensation sur son obligation de remboursement, avec toutes vos obligations envers nous, que ce soit dans le cadre d'une transaction, de l'Accord ou de toute autre manière; et/ou (ii) tout marché, courtier intermédiaire, banque ou autre tiers à qui nous avons transféré des fonds à titre de Marge ou autrement en relation transactions, ne parvient (que ce soit en raison d'une insolvabilité ou autrement) à nous restituer un montant équivalent d'argent. Sauf accord contraire de écrit, vous ne serez pas en droit de recevoir des intérêts sur les fonds transférés en pleine propriété.

12.4. Nous ne serons pas responsables envers vous de la perte de fonds transférés en pleine propriété qui résulterait directement ou indirectement de la faillite, l'insolvabilité, la liquidation, la mise sous séquestre, la garde, ou la cession au bénéfice des créanciers de toute banque, d'un autre courtier, d'un marché, d'une chambre de compensation, ou d'une entité similaire.

12.5. Vous pouvez demander l'annulation des dispositions relatives au transfert de titre de fonds, auquel cas nous pourrions résilier l'Accord et une somme d'argent (ou, à notre entière discrétion, des actifs d'une valeur équivalente) aux fonds issus du transfert de titre qui vous sont dus vous seront restitués.

13. Profits, Pertes et Charges d'Intérêt sur Positions Ouvertes

Pour toute position ouverte que vous détenez, nous créditerons périodiquement votre compte des profits, ou débitez votre compte des pertes, intérêts, ajustements de dividendes et frais encourus, tels que décrits sur l'Installation en ligne.

14. Frais et Commissions

14.1. Vous nous paierez les frais et commissions aux taux publiés sur l'Installation en ligne ou tels que nous vous aurons notifiés autrement par à vous de temps à autre. Celles-ci incluront les frais de transaction, les intérêts et les frais relatifs au roll-over automatique de vos positions conformément à clause 10.1. En outre, vous serez responsable du paiement de tous autres frais que nous vous aurons notifiés et qui pourrontn> être engagés à la suite de la prestation de nos services à votre égard.

14.2. Vous reconnaissez et acceptez que, lorsque nous déduisons des ajustements, des

commissions et divers autres frais de votre compte, ces déductions peuvent affecter le montant de capitaux propres sur le compte (y compris, le cas échéant, le montant des capitaux propres sur le compte à imputer aux exigences de Marge (voir clause 9.1 ci-dessus)). Vos positions sont sujettes à liquidation, tel que décrit à la clause 21.2, si la déduction de commissions, frais ou autres charges entraîne un solde insuffisant sur votre compte pour satisfaire, entre autres, aux exigences de marge.

14.3. Vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons verser ou recevoir des frais, commissions ou avantages non monétaires à ou de toute autre personne en lien avec notre service à votre égard. Si tel est votre cas, nous vous fournirons des informations distinctes concernant ces frais, commissions ou avantages non monétaires.

14.4. L'intégralité des frais et charges sera réputée immédiatement exigible et payable. Toutes les sommes qui nous sont dues pourront être déduites par nous du produit de toute transaction ou débitées de votre/vos compte(s) auprès de nous. En cas de paiement tardif de votre part, les montants échus porteront intérêt à un taux que nous déterminerons raisonnablement, tel que notifié dans les informations du Compte.

14.5. Vous acceptez de payer des frais de transfert, tels que déterminés par nous et mis à disposition sur la Plateforme en Ligne en cas de résiliation de l'Accord, vous nous donnez instruction de transférer des fonds relatifs à votre compte à une autre institution.

14.6. Aux fins de tout calcul en vertu des présentes, nous pouvons convertir les montants libellés dans une devise quelconque en toute autre devise que nous pourrions, de temps de temps à autre, au taux en vigueur au moment du calcul, tel que nous le choisirons raisonnablement.

14.7. Si nous recevons ou récupérons tout montant relatif à l'une de vos obligations dans une devise autre que celle dans laquelle ce montant est payable, que ce soit en vertu d'un jugement d'un tribunal quelconque ou autrement, vous serez responsable et nous indemniserez sur demande et nous indemnes de et contre tout coût (y compris les coûts de conversion) et toute perte subie par nous à la suite de la réception d'un tel montant dans une devise autre que la devise dans laquelle elle est due.

14.8. Divulgarion ex-ante (« avant l'événement ») : La Société fournira, en temps utile, une divulgation ex-ante complète d'informations sur les coûts agrégés et les frais liés à l'instrument financier et au service d'investissement ou accessoire fourni, dans les situations suivantes :

- Lorsque la Société commercialise des instruments financiers auprès de ses clients ; ou
- Lorsque la Société est tenue de fournir à un client un Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») ou un Document d'Informations Clés (« DIC ») concernant l'instrument financier.

Lors du calcul des coûts et frais sur une base ex-ante, la Société fondera ceux-ci sur les coûts effectivement engagés à titre d'indicateur des coûts et frais prévus.

Lorsque les coûts réels ne sont pas disponibles, la Société effectuera des estimations raisonnables de ces coûts.

14.9. La divulgation ex-post des coûts agrégés effectivement encourus pour les services d'investissement et les instruments financiers sera fournie annuellement à chaque client, de manière personnalisée, dans les situations suivantes :

- Lorsque la Société commercialise des instruments financiers auprès de ses clients ; ou
- Lorsque la Société a fourni à un client un DIC ou un DICI concernant les instrument(s) financier(s) et que la Société a ou a eu une relation continue avec le client au cours de l'année.

Dans les cas de divulgation tant ex-ante qu'ex-post, les coûts doivent être agrégés et exprimés sous forme d'un montant monétaire et d'un pourcentage. Les paiements reçus de tiers doivent être présentés séparément.

Dans les cas de divulgation ex-ante et ex-post, une illustration montrant l'impact cumulatif des coûts sur le rendement de l'investissement doit également être incluse, ainsi que l'effet des coûts et frais globaux sur le rendement de l'investissement, toute hausse ou fluctuation anticipée, et une description de l'illustration.

Lorsque une partie des coûts et frais totaux doit être acquittée dans une devise étrangère ou représente un montant en devise étrangère, la Société s'engage fournir une indication de la devise concernée ainsi que des taux et coûts de conversion de devise applicables.

Une dérogation limitée, dans certaines circonstances, est disponible pour les Clients Professionnels et les Contreparties Éligibles (sauf lorsque le service d'investissement de gestion de portefeuille est fourni, ou lorsque l'instrument financier concerné intègre un produit dérivé).

15. Marketing Tiers, Affiliés et Communications Promotionnelles

15.1. Le Client reconnaît que la Société peut coopérer avec des partenaires marketing tiers, des affiliés ou des agences pour la promotion de ses services. Tout matériel marketing, publicité, opinion, déclaration ou représentation émanant de tiers, qu'ils soient affiliés ou non à la Société, n'est pas examiné, vérifié ou approuvé par la Société, sauf s'il apparaît explicitement sur le Site web officiel de la Société ou sur ses canaux de communication agréés.

15.2. La Société ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations diffusées par des tiers, y compris le contenu promotionnel, les publications sur les médias

sociaux, les publicités en ligne, les sites web comparatifs, les influenceurs ou d'autres sources externes.

15.3. Il est fortement conseillé aux Clients de se référer exclusivement au site web officiel de la Société, aux documents légaux et aux divulgations de risques pour obtenir des informations précises et à jour concernant les services, les Produits, les frais et les risques de la Société.

15.4. La Société ne sera pas tenue responsable des pertes, dommages ou malentendus découlant de la confiance accordée à des communications de tiers, qu'elles soient autorisées ou non.

15.5. En cas d'incohérence entre le contenu marketing externe et les documents officiels de la Société, ces derniers prévaudront.

15.6. Le Client accepte de ne pas se fier aux déclarations, promesses, prévisions, garanties de profit ou allégations de performance faites par des tiers, y compris les affiliés, les influenceurs, les créateurs de contenu sur les médias sociaux, les sites web de comparaison ou d'autres entités externes. Seules les informations publiées sur le site web officiel de la Société et dans les documents légaux seront considérées comme exactes et contraignantes.

15.7. La Société n'assume aucune responsabilité pour les actions, déclarations ou représentations faites par des tiers sans son approbation écrite explicite.

15.8. Le Client reconnaît que les sociétés affiliées, les influenceurs ou les partenaires marketing ont l'interdiction formelle de fournir des conseils en investissement, des recommandations personnalisées, de la gestion de portefeuille ou des instructions de trading. Toute décision de trading prise par le Client est fondée uniquement sur son propre jugement et sa compréhension des risques encourus. La Société ne saurait être tenue responsable des pertes découlant de la confiance accordée à des opinions ou recommandations de tiers.

15.9. La Société n'est pas responsable de tout contenu marketing qui n'a pas été approuvé par la Société ; est obsolète, inexact, trompeur ou incomplet ; contient des déclarations concernant les rendements, la rentabilité ou les stratégies de trading ; apparaît sur des Sites web externes, des plateformes de médias sociaux ou des canaux de communication n'appartenant pas à la Société. Si un tel contenu est rencontré, le Client doit en informer immédiatement la Société. La Société peut prendre des mesures correctives, mais n'acceptera aucune responsabilité pour les décisions prises sur la base de ce contenu.

15.10. Le client reconnaît que, quels que soient les supports promotionnels qu'il a pu consulter, seuls les documents officiels de divulgation des risques et les documents juridiques publiés sur le Site web de la Société décrivent précisément les risques associés aux Produits de la Société.

15.11. Le Client reconnaît que le marketing externe peut ne pas refléter entièrement ou avec précision les risques liés à la négociation de produits à effet de levier ou sans effet de levier, et que la Société ne saurait être tenue responsable de toute omission ou inexactitude contenue dans les promotions de tiers.

15.12. La Société ne garantit pas l'exactitude, l'actualité, la légalité ou la pertinence des communications émanant de partenaires tiers ou de créateurs de contenu indépendants.

15.13. Le Client est seul responsable de la vérification de toutes les informations directement auprès des sources officielles de la Société avant d'agir sur la base de toute communication de tiers.

15.14. Le Client confirme que sa décision d'ouvrir un compte, de déposer des fonds ou de commencer à négocier est prise en toute indépendance et ne repose sur aucune pression externe, influence, promesse de profits ou persuasion marketing d'affiliés ou de parties externes.

15.15. Le Client accepte la responsabilité de vérifier toutes les informations relatives aux services, frais, produits et risques de la Société directement par le biais des canaux officiels. La Société n'acceptera aucune plainte alléguant une dépendance à l'égard de contenu marketing externe non vérifié.

15.16. Certains partenaires marketing tiers sont susceptibles d'utiliser des liens de suivi ou des codes promotionnels pour identifier les références. Ces outils sont de nature commerciale et n'ont aucune incidence sur les services, la tarification ou les protections offerts au Client. La Société décline toute responsabilité quant aux problèmes techniques ou aux erreurs associés à de tels outils de suivi.

15.17. Le Client reconnaît que la Société peut verser une rémunération à des affiliés, influenceurs ou partenaires marketing tiers (« Partenaires ») en contrepartie de services de marketing, de promotion ou de parrainage. Cette rémunération peut être basée sur des métriques de performance incluant, sans s'y limiter, *inter alia*, le CPA (Coût Par Acquisition), le CPQL (Coût Par Prospect Qualifié) et le CPL (Coût Par Prospect). Ces paiements constituent des arrangements commerciaux entre la Société et le Partenaire et n'affectent en aucune manière les conditions de négociation, les prix, les spreads, les commissions ou les frais facturés au Client.

15.18. La rémunération versée aux Partenaires est intégralement prise en charge par la Société. Les Clients n'encourent aucun frais, commissions, spreads ou charges supplémentaires en raison des arrangements de la Société avec les Partenaires. La tarification et les frais applicables au Client demeurent identiques, que le Client ait été introduit directement ou par l'intermédiaire d'un Partenaire.

15.19. Toutes les rémunérations des Partenaires sont évaluées conformément aux exigences relatives aux incitations des réglementations applicables. La Société s'assure que de tels paiements constituent des incitations autorisées, qu'ils améliorent la qualité du service fourni aux Clients et qu'ils n'altèrent pas l'obligation de la Société d'agir avec honnêteté, équité et professionnalisme dans le meilleur intérêt du Client.

15.20. Le Client reconnaît que la Société divulgue, sur une base annuelle et/ou périodique, le montant global des incitations versées à et reçues de tiers, y compris les affiliés, les influenceurs et les partenaires marketing, conformément aux réglementations applicables. Cette divulgation est rendue disponible via la Déclaration d'incitations de la Société, publiée sur le Site web officiel de la Société ou fournie aux Clients par d'autres moyens appropriés. Les informations divulguées incluent la valeur monétaire globale des incitations versées aux Partenaires, mais n'exigent pas la divulgation des arrangements individuels des Partenaires, des taux commerciaux spécifiques ou des clauses contractuelles confidentielles. La divulgation globale vise à assurer la transparence tout en préservant les informations commercialement sensibles.

15.21. Le Client reconnaît que les partenaires ne sont pas autorisés à recevoir des dépôts, des frais, des paiements ou toute forme de compensation au nom de la Société. La Société n'accepte aucune responsabilité pour les paiements effectués par les Clients à des tiers qui ne sont pas des processeurs de paiement agréés par la Société.

15.22. Le Client reconnaît que les partenaires ne sont pas autorisés à offrir des avantages monétaires, des avantages commerciaux, des conditions exclusives, des rabais ou des incitations aux Clients, sauf si ces offres sont expressément approuvées et publiées par la Société. Toute offre non autorisée est invalide et n'engage pas la Société.

16. Conflits d'Intérêts

16.1. Vous devez être conscient que lorsque nous concluons une transaction avec ou pour vous, nous, ou nos administrateurs, dirigeants, employés, agents et entités affiliées (ci-après dénommés les «**Associés**») ou nos Prestataires de Services, pouvons avoir un intérêt, une relation ou un arrangement matériel par rapport à la transaction concernée. Si un tel conflit d'intérêts venait à survenir, nous nous efforcerons de résoudre ce conflit d'une manière que nous estimerons être dans votre meilleur intérêt conformément à notre politique en matière de conflits d'intérêts (telle que modifiée ponctuellement) (ci-après la « **Politique en matière de conflits d'intérêts** »).

16.2. Tous les détails de notre Politique en matière de conflits d'intérêts sont disponibles sur notre [Site web](https://admiralmarkets.com/fr/commencez-a-trader/documents?regulator=cysec):
<https://admiralmarkets.com/fr/commencez-a-trader/documents?regulator=cysec>. Notre

Conflicts of Interest Policy is a policy only; it does not form part of the Accord and is not intended to be contractuellement contraignant ou nous imposer des obligations que nous n'aurions pas autrement en vertu de l'Accord ou de la Loi CySEC et/ou de toutes lois chypriotes applicables.

17. Responsabilité et Pertes

17.1. Vous serez responsable ou redevable, sur notre demande écrite, de toutes les pertes directes, dommages, coûts et dépenses (ci-après dénommés les « Pertes Directes ») ainsi que de toutes les pertes indirectes, dommages, coûts et dépenses et autres responsabilités similaires (telles que la perte d'une opportunité de gain) (ci-après dénommés les « **ertes indirectes** ») encourues par nous ou l'une de nos sociétés affiliées à la suite de votre utilisation de nos services (y compris la Facilité en Ligne) ou de votre manquement à l'une des dispositions de l'Accord. Cependant, vous ne serez pas tenu responsable ou redevable envers nous de toute Perte Directe ou Perte Indirecte (ci-après dénommées les « **Pertes** ») encourues par nous dans la mesure où elles sont causées par notre manquement à l'Accord, négligence, manquement délibéré ou fraude.

17.2. Ni nous, ni aucun de nos Associés, n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers vous, en aucune circonstance, pour toute Perte Indirecte que vous pourriez subir.

17.3. Nous exécuterons nos obligations conformément à l'Accord, avec une compétence, un soin et une diligence raisonnables, et en accord avec les instructions et l'autorité reçues. vous nous avez fournies. Tant que nous agissons ainsi, ni nous ni nos Associés n'assumons aucune responsabilité ou obligation pour vos Pertes qui découlant de la prestation de nos services à votre égard ou autrement conformément à l'Accord.

17.4. Ni nous ni vous ne serons responsables ou redevables l'un envers l'autre pour tout retard dans l'exécution, ou tout manquement à exécuter une obligation en l' Accord si un tel délai ou une telle défaillance résulte d'événements, de circonstances ou de causes indépendantes du contrôle raisonnable de la partie affectée (par exemple, y compris à résultant de tout cas de force majeure ou d'actes de terrorisme). Dans de telles circonstances, la partie affectée aura droit à une prolongation raisonnable du délai requis pour l'exécution de ces obligations.

17.5. Sans limiter la portée générale des sous-clauses précédentes, ni nous ni aucune des Sociétés Affiliées ne sera responsable envers vous de toutes pertes encourus par vous en raison de, ou en lien avec, votre utilisation de toute donnée ou information obtenue, téléchargée ou fournie y afférente, y compris (sans limitation) toute perte ou tout retard dans la transmission d'instructions, ou l'incapacité de donner des instructions ou d'accéder à la Facilité en ligne que ce soit en raison d'une panne, d'une défaillance des moyens de communication ou pour toute autre cause.

17.6. Sans restreindre la portée générale des sous-clauses précédentes, nous déployons une diligence raisonnable dans le choix de nos mandataires ou agents et nous surveiller leur adéquation continue. Tant que nous le ferons, ni nous ni aucun de nos Associés ne pourront être tenus responsables ou redevables envers vous pour toute Perte que vous pourriez subir résultant de tout acte ou omission de tout mandataire ou agent.

17.7. Vous reconnaissez et acceptez être seul responsable de l'évaluation, de la déclaration et du règlement de toute obligation ou charge fiscale découlant des transactions effectuées en vertu du présent Accord. Nous ne faisons aucune déclaration concernant le traitement fiscal de ces transactions et ne serons pas tenus responsables des conséquences fiscales que vous pourriez subir. Conformément à nos obligations légales en vertu des lois et réglementations fiscales applicables, y compris la législation nationale de la République de Chypre mettant en œuvre les normes internationales de déclaration fiscale, nous sommes tenus de collecter, traiter, échanger et transmettre automatiquement certaines informations fiscales relatives à votre compte et à vos activités financières. Ces obligations découlent de la Loi sur la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité (Loi 205(I)/2012, telle que modifiée), qui transpose la Directive 2011/16/UE du Conseil sur la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité (telle que modifiée par la Directive 2014/107/UE du Conseil – DAC2), de la Norme Commune de Déclaration (NCD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), et du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) des États-Unis, tel qu'implémenté à Chypre par l'Accord intergouvernemental pertinent et les réglementations nationales d'accompagnement. Les conditions complètes, l'étendue des obligations de déclaration et des informations supplémentaires sont énoncées dans notre document intitulé « Notification sur la collecte, l'échange et la transmission automatique d'informations fiscales », annexé aux présentes en tant qu'Annexe A, lequel fait partie intégrante des présentes Conditions Générales et vous est opposable. Si vous détenez un compte chez nous avec une ou plusieurs autres personnes (dans le cas de cotitulaires de compte joint), les responsabilités ou obligations envers nous de chaque cette personne sera solidairement et indivisiblement (c'est-à-dire que nous pouvons tenir l'un ou le groupe d'entre vous entièrement responsable ou redevable envers nous, ou nous pouvons vous tenir tous, en tant que groupe, responsables ou redevables envers nous) et nous pouvons agir sur les ordres et instructions reçus de n'importe quelle personne (sauf notification écrite contraire de votre part) qui est, ou qui nous apparaît être, une telle personne.

18. Avertissement relatif aux risques

Vous devez examiner la divulgation des risques qui vous a été notifiée à l'Annexe 2 et sur l'Installation en ligne et, si vous ne les comprenez pas, contacter votre représentant client ou solliciter un conseil indépendant.

19. Déclarations et Garanties

19.1. Vous déclarez et garantissez à notre égard que (c'est-à-dire, vous formulez des déclarations et des promesses sur lesquelles nous nous appuyerons lorsque nous vous fournirons des services à vous. Vous devez donc vous assurer de leur exactitude, car vous seriez responsable et redevable envers nous si elles ne l'étaient pas):

19.1.1. si vous êtes une personne physique, vous avez au moins 18 ans, êtes sain d'esprit et avez la capacité légale de conclure un Accord juridiquement contraignant avec nous ;

19.1.2. si vous êtes une société, vous êtes dûment constituée et valablement existante en vertu des lois du pays de votre constitution et que vous avoir approuvé l'ouverture d'un compte auprès de nous par une résolution du conseil certifiée par les dirigeants de la société ;

19.1.3. aucune personne autre que vous n'a ni n'aura d'intérêt dans votre compte(s);

19.1.4. l' Accord, chaque transaction et les obligations créées en vertu de celles-ci sont toutes deux contraignantes pour vous et exécutoires contre vous conformément à leurs dispositions.">conditions (sous réserve des principes d'équité applicables) et ne violent pas et ne violeraient pas les termes d'aucune réglementation, ordonnance, charge ou Accord par lequel vous êtes lié ;

19.1.5. sauf accord contraire de notre part, vous êtes le seul bénéficiaire (c'est-à-dire que personne d'autre ne détient de droits de propriété légale) de toute Marge ou somme que vous transférez en vertu de l'Accord, libre et quitte de tout intérêt de sûreté (c'est-à-dire que vous n'avez accordé aucune forme de droit sur cette somme à un tiers) ;

19.1.6. nonobstant toute décision ultérieure contraire, le trading sur les Produits ou Valeurs mobilières (selon le cas) vous convient et que vous aconscient des risques inhérents à de telles transactions ;

19.1.7. les informations divulguées à notre attention dans le formulaire d'ouverture de compte dûment rempli et à tout moment ultérieurement (y compris toute information financière) sont exactes, précises et complètes à tous égards significatifs ;

19.1.8. vous avez évalué nos droits et obligations ainsi que vos droits et obligations, y compris la procédure relative aux conditions d'exécution des ordres, et vous y consentez ;

19.1.9. vous nous avez soumis, entre autres, des données précises et valides concernant votre expérience, votre professionnalisme et vos objectifs d'investissement (incluant données fournies dans le formulaire de demande d'ouverture de compte client);

19.1.10. vous êtes pleinement conscient que si vous nous fournissez des informations incorrectes ou insuffisantes, nous pourrions ne pas être en mesure d'évaluer correctement votre expérience, vos connaissances et/ou votre aptitude (le cas échéant) à utiliser les services

d'investissement que nous fournissons et/ou à exécuter des transactions, ce qui rendra difficile, voire impossible, notre évaluation et nous empêchera de vous informer de tous les risques importants qui vous concernent ;

19.1.11. vous êtes conscient et acceptez que nous avons le droit, mais non l'obligation, de refuser d'exécuter un service d'investissement, si sur la base de notre évaluation, le service spécifique n'est pas adapté ou approprié pour vous, compte tenu de votre classe, de vos connaissances et de votre expérience dans le cadre du service d'investissement concerné ;

19.1.12. vous êtes conscient que, lors de la prestation du service de réception, de transmission ou d'exécution des ordres initiés par vous et relatifs aux Produits listés sous l'intitulé « Exceptions à l'évaluation du caractère approprié » à l'Annexe 1, sous-section 1.2 des présentes conditions générales, nous ne sommes pas tenus d'évaluer l'adéquation du produit ou du service d'investissement ainsi que votre intérêts peuvent ainsi être moins protégés;

19.1.13. vous avez, dans la mesure nécessaire, consulté la législation applicable, les dispositions des actes des bourses et des registres de valeurs mobilières et vous êtes, entre autres, conscient de l'obligation de leur communiquer des informations et vous êtes également s'engager à exécuter l'ensemble des exigences établies concernant l'exécution des transactions, à respecter toutes les restrictions imposées à la réalisation de transactions,span> législation applicable, ainsi que les règles et les bonnes pratiques des bourses et des registres de valeurs mobilières. Vous vous engagez à rester informé de la législation et règles applicables aux transactions et à supporter tout risque, dommage et perte découlant de l'ignorance et/ou du non-respect de ces législations et règles;

19.1.14. vous consentez à la prestation des services en lien avec la publication des informations destinées au public sur notre Site web et qu' elle est conforme aux activités et à la prestation de services entre nous et vous;

19.1.15. vous avez consulté la liste des risques publiée sur notre Site web et vous êtes conscient des risques liés aux investissements en Valeurs mobilières et aux Produits;

19.1.16. vous avez consulté les informations publiées sur notre Site web concernant les commissions et frais relatifs à nos services ;

19.1.17. Vous vous engagez à ne pas nous utiliser ou les services d'investissement à des fins illégales et à ne pas exercer vos droits de mauvaise foi ou dans le but de nous causer préjudice ;

19.1.18. vous êtes conscient du fait que la soumission d'un ordre d'exécution d'une transaction peut être considérée comme constituant une offre d'achat ou de vente à notre entreprise ou à un tiers et sur la base d'un tel ordre, nous pouvons faire une offre de transaction à une tierce partie, ce qui peut entraîner une obligation d'achat ou de vente contraignante;

19.1.19. vous nous consentez le droit de conclure toute transaction et d'effectuer tout acte avec toute personne en vue de l'exécution de la transaction;

19.1.20. vous avez évalué et consenti pleinement aux règles de notre Politique d'Exécution d'Ordres, telle que publiée sur notre Site web, sous réserve de modification et modification de temps à autre, y compris le fait que toute instruction spécifique reçue de votre part concernant des ordres pourrait nous empêcher de prenant les mesures que nous avons développées dans les règles de la meilleure exécution des ordres;

19.1.21. vous êtes informé et consentez au fait que nous avons le droit d'accumuler des ordres et que, lors de l'accumulation d'ordres, le l'impact de l'accumulation par rapport à un ordre spécifique peut vous être nuisible séparément ;

19.1.22. vous assumez la responsabilité de tous les risques liés à la transaction, même si, lors de la passation de l'ordre, vous vous fondez sur les informations contenues dans les revues de marché, les prévisions, les positions ou d'autres documents similaires publiés sur notre Site web par nous ou un tiers ;

19.1.23. vous êtes conscient que la conclusion de transactions dans le but de manipuler le marché, ainsi que d'agir sur la base d'informations privilégiées d'informations ou la conclusion d'autres transactions en violation de la législation est interdite par la loi et vous serez tenu responsable conformément au droit pénal ou à la loi. concernant les délits;

19.1.24. vous êtes conscient(e) que vous devez vérifier la conformité de l'ordre avec la législation en vigueur et/ou d'autres règles, exigences, restrictions et pratiques du marché applicable aux Valeurs mobilières et aux Produits, ainsi qu'à la conformité des ordres soumis pour la passation de transactions sur des parts de fonds d'investissement avec les règles du fonds ou la législation en vigueur ;

19.1.25. vous êtes conscient que vos Valeurs mobilières peuvent être conservées au nom d'un tiers et des risques y afférents, des conséquences et de notre responsabilité ;

19.1.26. vous consentez à ce que les Valeurs mobilières soient conservées sur un compte nominatif (y compris sur un compte nominatif de dépositaire) avec les Valeurs mobilières appartenant à le dépositaire ou d'autres clients. Vous avez été informé des risques liés à la conservation des Valeurs mobilières sur le compte désigné, et vous y consentez. Vous avez été notifié et vous consentez aux risques relatifs à la conservation des Valeurs mobilières sur le compte nomint ou un autre compte similaire ;

19.1.27. vous êtes conscient que la conservation des Valeurs mobilières auprès du dépositaire est régie par le droit d'un pays étranger en raison de les droits afférents à vos fonds ou Valeurs mobilières peuvent différer de ceux prévus par la législation locale;

19.1.28. vous êtes conscient que, conformément à la législation applicable aux Valeurs mobilières conservées auprès du dépositaire, il peut ne pas être possible de différencier les Valeurs mobilières détenues par le dépositaire parmi les Valeurs mobilières lui appartenant, et vous avez été informé et êtes conscient des risques y afférents;

19.1.29. vous consentez à l'utilisation de vos Valeurs mobilières détenues dans l'intérêt ou pour votre compte ou celui d'un autre client, ou au nantissement ou grevant ces Valeurs mobilières (y compris une compensation aux dépens desdites Valeurs mobilières). Vous avez également été informé et êtes conscient du fait que des dépositaires ou des tiers puissent détenir des droits respectifs sur vos Valeurs mobilières;

19.1.30. vous vous engagez à respecter les conditions d'utilisation de notre Site web et des plateformes de négociation;

19.1.31. vous vous engagez à nous décharger des obligations et devoirs assumés par nous envers des tiers lors de la fourniture de services d'investissement et de la réalisation de transactions, et à exécuter vous-même ces obligations et devoirs ;

19.1.32. Vous vous engagez à nous fournir, ainsi qu'à une autorité de surveillance compétente ou à tout autre organisme compétent, l'assistance et les informations relatives à l'origine du ordres, transactions exécutées, votre argent et vos valeurs mobilières, stratégies de trading inhabituelles et revenus générés par les transactions ou concernant l'identification et l'analyse des actifs constituant la source des transactions. L'absence d'explications peut servir de fondement à un doute raisonnable quant à la conformité de votre activités conformément à l'Accord, à la législation ou aux dispositions des bourses ou registres de valeurs mobilières pertinents;

19.1.33. par la soumission de chaque ordre, vous nous autorisez à disposer du compte pour l'exécution de cet ordre conformément aux conditions régissant la prestation de nos services.

19.2. Chaque déclaration et garantie en vertu de la clause 18.1 sera réputée répétée à chaque fois que vous passez un ordre ou concluez une transaction avec ou par notre intermédiaire.

20. Engagements

20.1. Vous vous engagez envers nous (c'est-à-dire, vous nous faites une promesse contractuellement contraignante que vous exécuterez des actions sur lesquelles nous nous appuierons lorsque nous vous fournissons des services. Vous devez donc vous assurer de tenir ces engagements, car vous en serez responsable et redevable à nous si vous ne le faites pas) :

20.1.1. vous devrez, à tout moment, obtenir et respecter, et faire tout ce qui est nécessaire pour maintenir pleinement en vigueur et en effet, toutes les autorisations, pouvoirs, consentements,

licences et habilitations visés dans clause 18 ;

20.1.2. vous êtes disposé et en mesure, sur demande, de nous fournir rapidement les informations et documents que nous pourrions demander concernant votre situation financière, votre domicile ou d'autres questions. Si la Société exige des informations ou des documents supplémentaires, vous êtes tenu de les fournir dans les 15 jours suivant la réception de l'avis. Le non-respect du délai stipulé confère à la Société le droit de résilier notre relation commerciale. ;

20.1.3. vous nous informerez sans délai de la survenance de tout événement de faillite ou d'insolvabilité ou de tout événement similaire;

20.1.4. vous vous engagez à :

- a. vous conformer à toutes les lois applicables en relation avec l'Accord et toute transaction, dans la mesure où elles vous sont applicables ; et
- b. prendre toutes les mesures raisonnables pour se conformer à toutes les lois applicables en relation avec l'Accord et chaque transaction, dans la mesure où ces lois applicables ne sont pas applicables à vous, mais votre coopération est nécessaire pour nous aider à respecter nos obligations ;

20.1.5. vous ne transmettez pas d'ordres et ne prenez aucune autre mesure susceptible de créer une fausse impression concernant la demande ou la valeur d'un produit ou d'envoyer des ordres que vous avez des raisons de croire en violation des lois ou réglementations applicables. Vous devrez respecter la norme de comportement raisonnablement attendu des personnes dans votre position et ne prendrez aucune mesure qui nous ferait manquer à l'observation de la norme de comportement raisonnablement attendue de personnes dans notre position ;

20.1.6. vous vous engagez à ne pas nous utiliser ou nos services pour l'atteinte d'objectifs illégaux et à ne pas exercer vos droits de mauvaise foi ou dans le but de nous causer un dommage, y compris en manipulant la Plateforme en ligne ou en utilisant nos conditions générales ou politiques de quelque manière que ce soit contre nous ;

20.1.7. sur demande, vous nous fournirez toutes les informations que nous pourrions raisonnablement exiger afin d'attester des éléments mentionnés dans la présente clause ;

20.1.8. vous fournirez des informations exactes et à jour concernant votre identité, votre situation financière, vos objectifs d'investissement et votre tolérance au risque ;

20.1.9. Vous informerez rapidement la firme de tout changement dans votre situation personnelle ou financière susceptible d'avoir un impact sur l'adéquation des services fournis ;

20.1.10. Vous agirez de bonne foi et divulguez clairement vos intentions ou objectifs lors de l'exécution de transactions ou de la sollicitation de conseils ;

20.1.11. Vous vous conformerez aux réglementations AML en évitant les transactions suspectes et en fournissant les documents justificatifs requis ;

20.1.12. Vous vous acquitterez de vos obligations fiscales découlant des activités d'investissement, y compris en fournissant les documents fiscaux nécessaires à la firme ;

20.1.13. Vous serez responsable de la protection de vos identifiants de compte et informerez immédiatement la firme en cas de violation de la sécurité ;

20.1.14. Vous conservez la responsabilité de vos décisions d'investissement, particulièrement pour les comptes non discrétionnaires où la firme agit uniquement sur les instructions du client.

21. Confidentialité et Protection des Données

21.1. Nous pouvons collecter, utiliser et divulguer des données personnelles concernant des personnes physiques identifiables (ci-après dénommées les « **Personnes** »), y compris des données vous pouvez nous divulguer volontairement, de quelque manière que ce soit, afin que nous puissions :

21.1.1. exécuter nos obligations en vertu de l'Accord ;

21.1.2. exécuter nos activités commerciales quotidiennes et nos transactions avec vous ;

21.1.3. compiler des analyses statistiques des pages consultées de la Facilité en ligne ;

21.1.4. surveiller et analyser nos activités ;

21.1.5. participer à la prévention de la criminalité, ainsi qu'à la conformité légale et réglementaire ;

21.1.6. commercialiser et développer d'autres produits et services ;

21.1.7. transférer l'un quelconque de nos droits ou obligations en vertu de l'Accord ; et

21.1.8. traiter toute donnée personnelle à d'autres fins connexes.

21.2. Nous n'obtiendrons ni n'exigerons la divulgation de données personnelles sensibles (telles que l'origine ethnique, les croyances religieuses ou les dossiers médicaux) concernant les Particuliers, mais si vous choisissez de fournir de telles données personnelles sensibles, nous pourrions présumer que ces données personnelles sensibles sont fournies avec le

consentement de l'Individu pour aux fins pour lesquelles ces données personnelles ont été fournies, sauf notification contraire de votre part par écrit.

21.3. Si vous choisissez de ne pas divulguer des données personnelles non-sensibles concernant un individu que nous avons demandées, il est possible que nous ne soyons pas en mesure de vous donner accès à l'Installation en ligne.

21.4. Ni nous, ni aucun de nos associés ou prestataires de services ne divulgueront à des tiers les données personnelles que nous ou eux pourrions collecter concernant une Personne physique, sauf dans les cas suivants :

21.4.1. dans la mesure où nous ou eux y sommes contraints par toute législation applicable;

21.4.2. lorsqu'il existe une obligation de divulgation au public;

21.4.3. lorsque nos intérêts commerciaux légitimes exigent une divulgation; ou

21.4.4. à la demande ou avec le consentement de la Personne Physique ou à des personnes décrites dans la clause 20.5 ci-dessous.

21.5. Nous, nos Sociétés Affiliées ou nos Prestataires de Services pouvons divulguer des données personnelles à ceux qui nous fournissent des services, à nos Sociétés Affiliées ou à nos Prestataires de Prestataires ou d'agir en tant qu'agents de notre part, ou de celle de nos Associés ou de nos Prestataires de Services, à toute personne à qui nous ou nos Associés ou Prestataires de services transfère ou propose de transférer l'un de nos droits ou obligations en vertu de l'Accord à des agences agréées de référence de crédit ou d'autres organisations qui nous aident, ainsi que nos Associés ou nos Prestataires de Services et d'autres parties, à prendre des décisions en matière de crédit et à réduire l'incidence de la fraude ou dans le cadre de l'exécution de contrôles d'identité, de prévention de la fraude ou de solvabilité. En outre, nous pouvons partager des données personnelles concernant une personne physique avec nos Associés et Prestataires de Services à des fins commerciales, telles que la gestion des comptes clients et l'information des clients concernant les nouveaux produits et services, conformément aux lois applicables.

21.6. Une personne peut bénéficier de certains droits d'accès à tout ou partie des données personnelles que nous recueillons et détenons la concernant à au moment de la demande, ou de faire rectifier des informations inexactes, en vertu des lois applicables en matière de protection des données. Si la Personne souhaite exercer de tels droits (uniquement à ses propres frais et à ses dépens), la Personne devra nous contacter par écrit, et il pourra vous être demandé de fournir des informations complémentaires afin d'aider nous à nous conformer à une telle demande.

21.7. Nous ou nos Associés ou Prestataires de Services pouvons transférer des données, y

compris des données personnelles, vers d'autres pays, notamment des pays situés en dehors de l'Espace économique européen qui pourraient ne pas avoir de législation sur la protection des données, pour toutes les finalités décrites dans cette clause 20. En acceptant l'Accord, vous consentez à de tels transferts au nom des Personnes.

21.8. Nous ou nos Sociétés Affiliées ou un Prestataire de Services pouvons enregistrer ou surveiller les conversations téléphoniques entre vous et nous ou nos Sociétés Affiliées ou un Prestataire de Services ou un Fournisseur pour la sécurité, la conformité légale, à des fins de formation et pour maintenir et améliorer la qualité de nos services. Ces conversations téléphoniques peuvent être utilisées par nous à titre de preuve en cas de litige entre nous.

21.9. Nous pouvons utiliser des cookies ou des dispositifs de suivi d'adresse IP sur la Plateforme en Ligne pour administrer la Plateforme en Ligne, stocker les mots de passe et les noms d'utilisateur, afin de surveiller les visites aux pages de la Plateforme en Ligne à cette occasion et à d'autres depuis votre terminal, afin de personnaliser le service de la Plateforme en Ligne à votre intention et de suivre et de faciliter la navigation via la Facilité en ligne. Un cookie est une donnée stockée sur votre disque dur contenant des informations concernant vous concernant l'utilisation de la Facilité en Ligne. Les adresses IP peuvent être liées à vos données personnelles et, en suivant ces adresses, nous obtenir ces données personnelles. L'accès à la Facilité en Ligne est conditionné à votre acceptation de tout cookie et de tout dispositif de suivi d'adresse IP, décrits dans et aux fins expliquées dans la présente clause. En acceptant l'Accord, vous reconnaissez que vous comprenez la nature générale des cookies et les dispositifs de suivi d'adresse IP ainsi que les fins pour lesquelles nous les utiliserons. Veuillez vous référer à notre politique en matière de cookies (qui est disponible sur l'Installation en ligne) pour plus d'informations.

21.10. Vous reconnaissez et acceptez que tout service fourni par l'Installation en ligne implique des transmissions via Internet et que ces transmissions sont donc soumis aux risques inhérents d'internet. Bien que nous reconnaissons notre responsabilité de prendre des précautions de sécurité raisonnables, vous reconnaissez également et acceptez que, comme avec un réseau, vous pouvez également être exposé à des programmes non autorisés transmis par des tiers, à l'intrusion électronique et/ou à la défaillance des informations et données d'atteindre leurs destinations prévues et/ou la réception erronée ou la mauvaise orientation de ces informations. Bien que nos politiques de confidentialité et de sécurité, celles de nos Associés et de nos Fournisseurs de Services fonctionnalités sont conçues pour réduire ces risques, nous ne pouvons pas en garantir l'élimination. Vous reconnaissez donc qu'aucune transmission via la Plateforme en Ligne ne être garantie de confidentialité et nous déclinons toute responsabilité envers vous pour toute violation de confidentialité résultant d'un tel événement.

21.11. Toute question relative à l'utilisation de données confidentielles ou personnelles par nos services doit être adressée à notre délégué à la protection des données, dont les coordonnées

figurent dans notre politique de confidentialité.

22. Manquement et Compensation

22.1. Les événements suivants seront considérés comme des Cas de Manquement si, à tout moment:

22.1.1. vous manquez de respecter pleinement et immédiatement toute obligation d'effectuer un paiement à notre égard ou de clôturer toute position ouverte à la date d'échéance ou lorsque nous l'exigeons ;

22.1.2. vous manquez à toute autre obligation envers nous en vertu de l'Accord ou relativement à toute transaction, ou commettez toute violation de toute autre obligation en vertu de l'Accord ;

22.1.3. toute déclaration ou garantie faite par vous était ou est devenue incorrecte ou le serait ultérieurement si répétée à tout moment;

22.1.4. lorsque nous estimons que vous avez abusé de la protection qui vous est accordée conformément à la Clause 4.12 ci-dessus à notre détriment, ce qui, sans limitation, inclut une situation où un client agit de mauvaise foi en poursuivant une stratégie par laquelle il bénéficierait d'une telle protection tout en détenant d'autres positions chez nous qui vous avantagent dans l'éventualité où la protection serait ou pourrait être déclenchée;

22.1.5. nous estimons nécessaire ou souhaitable d'empêcher ce que nous considérons être ou pouvant être une violation de votre part de la clause 5.14.1 ci-dessus ;

22.1.6. (si vous êtes une personne morale) vous entamez une procédure volontaire (ou une procédure involontaire est engagée contre vous) ou toute autre procédure visant ou proposant liquidation, réorganisation, un arrangement ou une composition, un gel ou un moratoire, ou une autre mesure similaire vous concernant ou concernant vos dettes en vertu de tout faillite, insolvabilité, législation réglementaire, de surveillance ou similaire (y compris tout droit des sociétés ou autre droit potentiellement applicable à vous, en cas d'insolvabilité), ou sollicitant la désignation d'un fiduciaire, séquestre, liquidateur, curateur, administrateur judiciaire, dépositaire ou autre fonctionnaire similaire de vous ou d'une partie substantielle de vos actifs ; ou si vous prenez toute mesure sociétaire pour autoriser l'un des précédents ; et, dans ce cas de réorganisation, d'arrangement ou de composition, nous ne consentons pas aux propositions;

22.1.7. (si vous êtes une personne morale) vous êtes dissous, ou, si votre capacité ou votre existence dépend d'une inscription dans un registre officiel, le enregistrement est supprimé ou prend fin, ou toute procédure est engagée visant ou proposant votre dissolution, votre radiation

d'un tel registre, ou la fin d'un tel enregistrement ;

22.1.8. (si vous êtes une personne physique) en cas de décès, d'incapacité mentale ou d'impossibilité pour vous (ou pour tout cotitulaire éventuel de compte joint) d'agir, de payer vos dettes à leur échéance, ou êtes en situation de faillite ou d'insolvabilité, telle que définie par toute loi sur la faillite ou l'insolvabilité qui vous est applicable; ou toute dette de votre part n'est pas honorée à sa date d'échéance, ou devient à tout moment susceptible d'être déclarée exigible et due en vertu d'accords ou d'instruments attestant une telle dette avant qu'elle ne soit autrement devenue due et exigible, ou qu'aucune action, poursuite ou autre procédure ne soigné ou qu'une action est engagée en exécution, qu'une saisie ou une opposition est pratiquée, ou qu'une contrainte est émise contre, ou qu'un créancier prend possession de, l'ensemble ou une partie de vos biens ou actifs (matériels et immatériels); ou

22.1.9. Si nous anticipons raisonnablement que l'un des événements précédents pourrait se produire; alors nous pouvons exercer nos droits en vertu de la clause 21.2, sauf dans le cas de la survenance d'un Événement de Défaut spécifié aux clauses 21.1.6 ou 21.1.8 (chacun constituant un «**Événement de Défaut de Faillite**»), auquel cas les dispositions de la clause 21.3 s'appliquent.

22.2. Sous réserve de la clause 21.3, nous pourrions, à tout moment à compter de la survenance d'un Événement de Défaillance, annuler tous ordres en suspens et résilier nos services et liquider tout ou partie de vos positions ouvertes (ci-après dénommée la «**Date de Liquidation**»).

22.3. En cas de survenance d'un Événement de Faillite ou de Défaut, nous serons réputés avoir exercé nos droits conformément à la clause 21.2 immédiatement avant la survenance de l'événement de défaut constitué par la faillite.

22.4. À la Date de Liquidation et après celle-ci, nous clôturerons (à la Date de Liquidation ou dès que possible après celle-ci) toutes vos positions ouvertes et affecterons toutes les sommes que nous détenons au paiement des frais liés à ces clôtures.

22.5. Si, à la suite des actions prises par nous conformément à la clause 21.4, votre compte est créditeur, nous vous paierons cette somme à un compte tel que vous l'indiquez, dès que raisonnablement possible. S'il n'y a pas suffisamment de fonds sur votre compte pour couvrir les actions entreprises par nous en vertu de la clause 21.4, la différence entre le montant disponible sur votre compte et le coût de la clôture de vos positions ouvertes sera immédiatement dus et exigibles à notre égard.

22.6. Nos droits en vertu de la présente clause 21 s'ajoutent à, et ne limitent ni n'excluent, aucun autre droit que nous pourrions avoir en vertu de l'Accord ou autrement, que ce soit par convention ou par effet de la loi. En particulier et sans préjudice aux dispositions des clauses

21.2 à 21.5 (inclusivement), nous sommes autorisés et habilités, sans notification à vous et à notre entière discrétion, à prendre toute mesure pour protéger nos propres position, y compris, sans s'y limiter, une ou plusieurs des actions suivantes (en tout ou en partie) :

22.6.1. annuler tout ou partie des ordres non exécutés ;

22.6.2. clôturer, exécuter, annuler ou, le cas échéant, abandonner toute position ouverte ou entrer dans des positions de compensation ;

22.6.3. combiner des comptes, procéder à une compensation entre les comptes ou convertir une devise en toute autre devise (pour éviter toute ambiguïté, nous pouvons le faire lorsqu'il y a eu un Événement de Défaut ou lorsqu'il existe un déficit sur un ou plusieurs de vos comptes et un excédent sur un ou plusieurs autres comptes) ; ou

22.6.4. satisfaire à toute obligation que vous pourriez avoir envers nous, soit directement, soit par voie de garantie ou de cautionnement, à partir de tous fonds vous appartenant et se trouvant sous notre garde ou notre contrôle.

23. Droits de Propriété Intellectuelle

23.1. La Facilité en Ligne peut intégrer des données, des textes, des images, des logiciels, des matériels multimédias et d'autres contenus provenant de tiers (ci-après désignés comme les «Contenus de Tiers»), et les références au terme «Facilité en Ligne» doivent être interprétées comme incluant tous les matériels, contenus et services mis à disposition ponctuellement sur la Plateforme en Ligne, qu'elle soit consultée à l'écran ou téléchargée sur un autre ordinateur, y compris, sans limitation, le Contenu de Tiers.

23.2. La Plateforme en Ligne est protégée par le droit d'auteur, les droits relatifs aux bases de données et autres droits de propriété intellectuelle. Vous reconnaissez que nous et/ou des tiers conservons tous droit, titre et intérêt relatifs à l'Installation en ligne. L'utilisation de l'Installation en ligne ne confère aucun droit de propriété sur cette dernière.

23.3. Sauf accord spécifique contraire convenu par écrit, ou dans la mesure nécessaire pour que vous puissiez consulter la Plateforme en Ligne conformément à l'Accord, il vous est interdit de:

23.3.1. copier tout ou partie de l'Installation en Ligne (sauf pour effectuer des copies de sauvegarde exclusivement à des fins de récupération après sinistre) ;

23.3.2. afficher, reproduire, créer des œuvres dérivées de, transmettre, vendre, distribuer, louer, prêter à bail, sous-licencier, partager en temps, prêter ou transférer ou exploiter de quelque manière que ce soit l'Installation en ligne, en tout ou en partie ;

23.3.3. intégrer la Facilité en Ligne dans d'autres Produits ;

23.3.4. utiliser la Facilité en Ligne dans tout arrangement de partage de fichiers ;

23.3.5. créer des liens intégrés depuis tout programme logiciel vers la Plateforme en Ligne ;

23.3.6. supprimer ou masquer l'une de nos mentions de droit d'auteur ou celles de l'un de nos Associés ;

23.3.7. utiliser l'une de nos marques de commerce, marques de service, noms de domaine, logos ou autres identifiants, ou ceux de l'un de nos fournisseurs tiers ; ou

23.3.8. Sauf dans la mesure permise par la loi, effectuer de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou accéder au code source de l'Installation en ligne.

24. Liens

L'Installation en ligne peut contenir des liens vers d'autres sites web non contrôlés par nous ou l'un de nos Associés, et présentant du contenu produit par des tiers indépendants. Les propriétaires de ces sites web liés n'entretiennent pas nécessairement de relation, commerciale ou autre, avec nous. La présence d'un lien depuis l'Installation en ligne vers un site web tiers ne constitue en aucun cas une recommandation ou une approbation de notre part, ou de celle de l'un de nos Associés ou Prestataires de Services, dudit site web, de son contenu, ou de son fournisseur. Toutes opinions ou recommandations exprimées sur les sites web tiers sont celles du fournisseur concerné et ne sauraient être considérées comme nos opinions ou recommandations, ni celles de l'un de nos Associés. Ni nous, ni aucun de nos Associés, n'acceptons de responsabilité quant au contenu fourni sur tout site web accessible via les liens présents sur l'Installation en ligne.

25. Résiliation

25.1. Vous pouvez résilier l'Accord à tout moment, par notification écrite à notre attention, à condition que vous n'ayez aucune position ouverte et n'ayez aucune obligation en suspens envers nous. Nous pouvons résilier la prestation de nos services à votre égard moyennant un préavis écrit à votre intention à tout moment. La résiliation n'affectera aucune transaction précédemment conclue et sera sans préjudice aux droits acquis ou en suspens et obligations de votre part ou de la nôtre.

25.2. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, nous pouvons résilier l'Accord avec effet immédiat dès la survenance de l'un des événements suivants :

- a. Manquement de votre part à l'une des dispositions de l'Accord.

- b. Votre refus ou votre incapacité à nous fournir les informations ou les documents requis à des fins d'identification, ou dans le cas où les informations ou la documentation que vous nous fournissez sont inexactes, incomplètes ou trompeuses.
- c. En cas de survenance de tout Événement de Manquement conformément à la clause 21 de l'Accord.
- d. Lorsque nous avons des motifs raisonnables de croire que vous n'avez pas agi de bonne foi, notamment lorsque nous déterminons que vous avez, volontairement ou non, abusé de nos mesures de protection contre le solde négatif. Cela inclut, sans s'y limiter, le fait que vous couvriez votre exposition en comptes de trading multiples, que ce soit sous votre même profil ou en lien avec un autre client.
- e. À votre décès ou votre incapacité (veuillez noter qu'en cas de décès, tous les fonds disponibles sur votre ou vos compte(s) feront partie de votre succession).
- f. Si nous estimons que vous avez enfreint ou entendez enfreindre toute loi applicable, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.
- g. Si nous estimons que vous avez agi contrairement à notre Politique d'exécution des ordres ou à toute autre de nos politiques ou procédures.

25.3. La résiliation n'affectera en aucun cas vos droits ou nos droits acquis, indemnités, engagements existants ou toute autre disposition contractuelle destinée à survivre à la résiliation de l'Accord.

25.4. La résiliation n'affectera pas l'achèvement des transactions initiées avant la réception par nos services de votre avis de résiliation.

25.5. À l'expiration de tout préavis de résiliation, nous annulerons tous les ordres en attente et clôturerons toutes les positions ouvertes que vous détenez à le prix du marché en vigueur (tel que déterminé par nous). En outre, vous paierez tous les frais et charges encourus jusqu'à la date de résiliation et toutes dépenses additionnelles nécessairement engagées par nous (ou un tiers) pour résilier l'Accord et toutes pertes nécessairement réalisées lors du règlement ou la conclusion des transactions en cours et le transfert de vos fonds.

EFFETS DE LA CESSATION DE LA RELATION CLIENT

25.6. Lors de la résiliation de l'Accord et/ou de tout autre accord conclu entre nous et vous, tous les montants payables par vous à nous deviennent immédiatement exigibles et payables, y compris (mais sans s'y limiter) : (a) tous les frais, charges et commissions en suspens; (b) tous les frais de transaction engagés par résiliation du présent Accord ; et (c) toutes pertes et

dépenses réalisées lors de la clôture de toute transaction ou de tout contrat, ou du règlement ou de la conclusion des obligations en cours que nous avons contractées en votre nom.

25.7. En cas de résiliation, nous mènerons à terme toutes les transactions et/ou contrats déjà conclus ou en cours d'exécution, et le présent Accord restera nous lier et vous lier en ce qui concerne ces transactions et/ou contrats. Nous serons en droit de déduire tous les montants qui nous sont dus avant de vous transférer tout solde créditeur sur tout compte(s) et nous serons de reporter ce transfert jusqu'à la clôture de l'intégralité des transactions et/ou contrats entre vous et nous. En outre, nous serons en droit de vous demander de prendre en charge tous les frais afférents au transfert de vos investissements.

25.8. La résiliation n'affectera pas les droits et obligations alors en vigueur (notamment, sans exhaustivité, ceux relatifs aux clauses de droit applicable) ainsi que les transactions et/ou contrats qui continueront d'être régies par le présent Accord et les clauses particulières convenues entre vous et nous à cet égard concernant de telles transactions et/ou accords, jusqu'à l'exécution intégrale de toutes les obligations.

25.9. Dans l'éventualité où vous nous impliqueriez, directement ou indirectement, dans un quelconque type de fraude, nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion et sans préjudice de tous autres droits que nous pourrions avoir en vertu de l'Accord et/ou de tout autre accord entre nous, y compris, sans s'y limiter, l'Accord, d'annuler toutes les opérations précédentes.

25.10. Dans l'éventualité où vous nous impliqueriez, directement ou indirectement, dans tout type de fraude, nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion et sans préjudice de tout autre droit que nous pourrions avoir en vertu des présentes conditions générales, d'annuler toutes les transactions et/ou contrats précédents, qui mettraient ou pourraient mettre en péril nos intérêts et/ou ceux de l'un de nos (autres) clients.

EN CAS DE DÉCÈS

25.11. En cas de votre décès, toute personne(s) se présentant comme votre représentant(s) légal(aux) ou titulaire survivant d'un compte joint doit nous fournir avec notification formelle de votre décès sous une forme acceptable pour nous, incluant, mais sans s'y limiter, la présentation d'un certificat de décès original sous forme physique.

25.12. Dès réception et acceptation de votre certificat de décès, nous traiterons votre décès comme un Événement de Défaut, permettant à la Société d'exercer l'un quelconque de ses droits en vertu de la clause 21 des présentes conditions générales, y compris, sans s'y limiter, à la clôture de toutes les positions ouvertes sur votre compte ; l'Accord continuera d'engager votre patrimoine jusqu'à sa résiliation par vos représentants légaux représentant ou par nous conformément à l'Accord.

25.13. Vous reconnaissez et acceptez que nous n'aurons aucune obligation d'assumer la gestion de votre compte suite à votre décès.

25.14. Nonobstant toute disposition contraire des présentes conditions générales, si l'Accord n'est pas résilié dans les deux ans suivant la date de votre décès, nous pourrions prendre toute mesure que nous jugerons appropriée pour clôturer votre compte; votre patrimoine ou ses représentants légaux seront redevables de tous les coûts associés à notre entreprise prenant cette action, ou envisageant de prendre une action, sauf dans la mesure où des coûts surviennent en raison de notre négligence ou de faute intentionnelle ou fraude.

26. Notifications

Sous réserve des clauses 7 et 8, les notifications et toutes autres communications peuvent être transmises par courrier postal ou électronique, à l'adresse que nous ou vous pourrions nous notifier mutuellement par écrit de temps à autre. Toutes les communications ainsi envoyées seront réputées transmises et reçues lorsque l'expéditeur aura posté la lettre prépayée ou reçu un accusé de réception d'un courrier électronique.

27. Plaintes

Les plaintes sont traitées conformément à notre politique de traitement des plaintes. Si vous avez une plainte concernant notre exécution au titre de l'Accord, vous devez adresser cette plainte à compliance.cy@admiralmarkets.com, qui enquêtera sur la nature de la plainte afin de tenter de la résoudre. En cas de litige commercial, veuillez fournir autant d'informations que possible. Nous exigerons votre numéro de compte (identifiant pour l'Installation en ligne) et le numéro de ticket de tout ordre ou transaction en question, ainsi que les informations listées dans la procédure de résolution des plaintes des clients, que vous pouvez consulter sur notre [Site web](#). Nous résoudrons les plaintes des personnes physiques et morales dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la plainte à l'adresse électronique susmentionnée. Dans le cas où la Société serait incapable de répondre dans un délai de deux mois, la Société vous informera des raisons de ce retard et indiquera la période de temps nécessaire pour compléter l'enquête. Cette période ne peut excéder trois mois à compter de la date de soumission de la plainte. Vous pouvez également soumettre la plainte au médiateur financier de la République de Chypre dans un délai de quatre (4) mois à compter de la date de la réponse finale. La procédure de traitement des plaintes du médiateur financier est disponible sur le site web du médiateur financier :

http://www.financialombudsman.gov.cy/forc/forc.nsf/index_en/index_enOpenDocument.

28. Généralités

28.1. La prestation de nos services vous est soumise à toutes les lois applicables. En cas de

conflit entre l'Accord et toute loi applicable, ce dernier prévaudra. Nous ne sommes pas tenus de faire quoi que ce soit ou de nous abstenir de faire quoi que ce soit qui enfreindrait toute loi applicable et pouvons faire tout ce que nous estimons nécessaire pour nous y conformer.

28.2. Les droits et obligations en cours (notamment ceux relatifs aux clauses 16, 21, 27 et 28) ainsi que les transactions survivront à la résiliation de l'Accord, et continuera d'être régie par ses dispositions et les clauses particulières convenues entre nous en relation avec ces transactions jusqu'à ce que toutes les obligations été pleinement exécutées.

28.3. Si une disposition de l'Accord était jugée par un tribunal ou un organisme administratif compétent comme étant invalide ou inexécutable, cettepan> l'invalidité ou l'inapplicabilité n'affectera pas les autres dispositions de l'Accord, lesquelles demeureront pleinement en vigueur et de plein effet.

28.4. Tout manquement de notre part (qu'il soit continu ou non) à exiger le strict respect d'une disposition quelconque de l'Accord ne constituera ni ne être réputé constituer une renonciation de notre part à l'un quelconque de nos droits ou recours. Les droits et recours qui nous sont conférés en vertu de l'Accord seront cumulatifs et l'exercice ou la renonciation à une partie de ceux-ci n'exclura ni n'empêchera l'exercice de tout autre droit supplémentaire et recours.

28.5. Aucune action, quelle que soit sa forme, découlant de ou en lien avec l'Accord, ou existant par ailleurs entre les parties, ne peut être intentée par un partie plus de deux ans après la découverte de la cause d'action. La découverte d'une action doit être signalée dans les deux ans suivant la résiliation de l'Accord.

28.6. Seules les parties dotées de droits explicites en vertu de l'Accord peuvent faire valoir une quelconque disposition et bénéficier dudit Accord.

28.7. Nous sommes couverts par le Fonds chypriote d'indemnisation des investisseurs (ci-après dénommé le «Fonds d'indemnisation des investisseurs »).le «**FCI**»). Si nous étions dans l'incapacité de faire face à nos obligations concernant les activités d'investissement, et si vous déposez une demande valide, vous peuvent prétendre à une réparation du FCI pour les investissements que nous mettons en place ou gérons pour vous. Ceci dépend de la type d'activité et les circonstances de la réclamation. En cas de défaillance de notre part, le FCI peut vous rembourser jusqu'à 20 000 €.ou tel que mis à jour ponctuellement. Pour plus d'informations sur le FCI, vous pouvez consulter <https://www.cysec.gov.cy/en-GB/complaints/tae/>.

29. Droit applicable et Juridiction

29.1. L'Accord est régi par et doit être interprété conformément aux lois de la République de Chypre. Chaque partie à l'Accord se soumet irrévocablement à la juridiction exclusive des

tribunaux chypriotes pour régler tout procès, action ou autre procédure se rapportant à l'Accord (ci-après dénommées les « **Procédures** »). Rien dans l'Accord ne nous empêchera d'engager des Procédures contre vous dans toute juridiction.

29.2. Chaque partie accepte irrévocablement de renoncer à toute objection qu'elle pourrait avoir à tout moment quant au lieu de toute procédure intentée devant les tribunaux chypriotes et s'engage à ne pas prétendre que de telles procédures ont été introduites devant un for inapproprié ou que ce tribunal n'a pas compétence à son égard.

ANNEXE 1

Évaluation et Catégorisation du Client

1. Évaluation de l'Adéquation:

1.1. Nous ne fournirons aucun service d'investissement ni de services ancillaires à un client qu'après avoir obtenu toutes les informations nécessaires concernant le client ou le potentiell les connaissances et l'expérience du client dans le domaine de l'investissement, sa situation financière et ses objectifs d'investissement.

Nous veillerons à ce que les informations concernant les connaissances et l'expérience d'un client ou d'un client potentiel dans le domaine de l'investissement incluent les éléments suivants, à the mesure appropriée à la nature du client, ainsi qu'à la nature et l'étendue du service à fournir et au type de produit ou transaction, y compris leur complexité et les risques inhérents :

- a. le type de service, de transaction et d'instrument financier avec lequel le client est familier.
- b. la nature, le volume et la fréquence des transactions du client sur les instruments financiers, ainsi que la période durant laquelle elles ont été effectuées.
- c. le niveau d'éducation, ainsi que la profession ou toute ancienne profession pertinente du client ou client potentiel.

Nous demanderons aux clients ou clients potentiels de fournir les informations requises aux fins d'évaluation du caractère approprié et nous serons en droit de nous fier aux informations fournies par les clients ou clients potentiels, à moins que nous n'ayons eu connaissance ou n'aurions dû avoir connaissance que les les informations sont manifestement obsolètes, inexactes ou incomplètes.

En outre, lorsque nous offrons des services d'investissement autres que la gestion de

portefeuille, nous déterminons à chaque fois si le client possède l'expérience et les connaissances nécessaires pour comprendre les risques inhérents au produit ou au service d'investissement proposé ou demandé.

À ces fins, nous serons en droit de présumer qu'un client professionnel possède l'expérience et les connaissances nécessaires pour comprendre les risques liés à ces services d'investissement ou transactions spécifiques, ou types de transactions ou de produits, pour lesquels le client est qualifié de client professionnel.

1.2. Exceptions à l'évaluation du caractère approprié

Lorsque nous fournissons des services d'investissement consistant uniquement en l'exécution ou la réception et la transmission d'ordres de clients, avec ou sans services ancillaires, exy compris l'« octroi de crédits ou de prêts à un investisseur pour lui permettre d'effectuer une transaction sur un ou plusieurs instruments financiers, lorsque le firme octroyant le crédit ou le prêt est impliquée dans la transaction » (ci-après dénommés «**Crédits ou Prêts**»), lesquels Crédits ou Prêts ne comprennent pas les limites de crédit des prêts, comptes courants et facilités de découvert des clients, nous pourrions vous fournir ces services d'investissement sans procéder à une évaluation de l'adéquation, si toutes les conditions suivantes sont remplies:

- a. les services se rapportent à l'un des instruments financiers suivants:
 - i. actions admises à la négociation sur un marché réglementé, un marché équivalent d'un pays tiers ou un MTF, lorsque celles-ci sont des actions de sociétés, et à l'exclusion des actions d'organismes de placement collectif non-OPCVM et des actions intégrant un dérivé;
 - ii. obligations ou autres formes de titres de créance admises à la négociation sur un marché réglementé, un marché équivalent d'un pays tiers ou un MTF, à l'exclusion de celles qui intègrent un dérivé ou incorporent une structure rendant difficile pour le client la compréhension du risque encouru;
 - iii. instruments du marché monétaire, à l'exclusion de ceux qui intègrent un produit dérivé ou incorporent une structure rendant difficile pour le client la compréhension du risque encouru ;
 - iv. actions ou parts d'OPCVM, à l'exclusion des OPCVM structurés tels que visés à l'article 36, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement (UE) n° 583/2010 ;
 - v. dépôts structurés, à l'exclusion de ceux qui incorporent une structure rendant difficile pour le client la compréhension du risque de rendement ou du coût de sortie du produit avant son terme ;
 - vi. autres instruments financiers non complexes aux fins de la présente sous-section.

Aux fins du présent paragraphe, un marché d'un pays tiers est considéré comme équivalent à

un marché réglementé si les exigences et la procédure visées à l'article 4, paragraphe 4 de la directive 2014/65/UE sont remplies.

- b. le service est fourni à l'initiative du client ou client potentiel ;
- c. le client ou le client potentiel a été clairement informé que, dans le cadre de la prestation de ce service, nous ne sommes pas tenus d'évaluer l'adéquation de l'instrument financier ou du service fourni ou proposé et que, par conséquent, il ne bénéficie pas de la protection correspondante des règles de conduite des affaires pertinentes.
- d. Nous nous conformons aux obligations relatives aux conflits d'intérêts, telles que prescrites à l'article 24 de la « Loi prévoyant la prestation de services d'investissement, l'exercice d'activités d'investissement, le fonctionnement des marchés réglementés et d'autres questions connexes (L.87(I)/2017).

1.3. Contreparties éligibles

Dans l'éventualité où nous concluons des transactions avec des contreparties éligibles, nous ne serons pas tenus de nous conformer aux dispositions de l'Annexe 1 des présentes conditions générales, à l'exception du fait que:

- a. Nous fournirons à la contrepartie éligible des rapports adéquats sur le service fourni sur un support durable. Ces rapports doivent inclure des communications périodiques à la contrepartie éligible, en tenant compte du type et de la complexité des instruments financiers impliqués et de nature du service fourni à la contrepartie éligible et inclura, le cas échéant, les coûts associés aux transactions et services entrepris pour le compte de la contrepartie éligible.
- b. Lorsque nous fournissons un service de gestion de portefeuille ou que nous avons informé la contrepartie éligible que nous effectuerons une évaluation périodique de l'adéquation, la périodicité du rapport doit contenir une déclaration actualisée de la manière dont l'investissement répond aux préférences, aux objectifs et aux autres caractéristiques de la contrepartie éligible du client de détail.

2. Évaluation du Caractère Approprié du Caractère Approprié

Nous obtiendrons des clients ou clients potentiels les informations nécessaires pour nous permettre de comprendre les faits essentiels concernant le client et d'avoir une base raisonnable de croire, compte dûment tenu de la nature et de l'étendue des services fournis, que la transaction spécifique à être conclues dans le cadre de la prestation du service de gestion de portefeuille satisfait aux critères suivants :

- a. elle répond aux objectifs d'investissement du client en question.
- b. que le client soit financièrement capable de supporter tout risque d'investissement y afférent, conformément à ses objectifs d'investissement.
- c. il est tel que le client possède l'expérience et les connaissances nécessaires pour comprendre les risques inhérents à la transaction ou à la gestion du portefeuille du client.

Lorsque nous fournissons un service d'investissement à un client professionnel, nous serons en droit de présumer que, en ce qui concerne les Produits, les transactions et les services pour lesquels il sera ainsi classifié, le client possède le niveau nécessaire d'expérience et de connaissances aux fins du point 2(c) susmentionné.

Les informations concernant la situation financière du client ou du client potentiel doivent inclure, le cas échéant, des informations sur la source et l'étendue de son revenu régulier, ses actifs, y compris les actifs liquides, les investissements et les biens immobiliers, ainsi que des informations concernant ses engagements financiers réguliers.

Les informations concernant les objectifs d'investissement du client ou du client potentiel doivent inclure, le cas échéant, des informations sur la durée de l'inque le client souhaite détenir l'investissement, ses préférences en matière de prise de risque, son profil de risque et les objectifs de l'investissement.

Lorsque, lors de la prestation du service d'investissement de gestion de portefeuille, nous n'obtenons pas les informations requises à l'Annexe 1 (le cas échéant), alors nous ne fournirons pas de services d'investissement ou de services auxiliaires au client ou au client potentiel.

3. Classification du Client

Votre classification de client peut être modifiée à tout moment dès réception d'une notification de notre part.

Nous joignons ci-dessous un résumé abrégé des exigences relatives à la catégorisation des clients professionnels et des contreparties éligibles. Les clients de détail sont des clients qui ne sont ni des clients professionnels ni des contreparties éligibles.

Les personnes suivantes peuvent être classées comme clients professionnels :

1. Entités devant être agréées ou réglementées pour opérer sur les marchés financiers. La liste ci-dessous doit être interprétée comme incluant toutes les autorisées exerçant les activités caractéristiques des entités mentionnées : entités autorisées par un État membre en vertu d'une directive de l'Union européenne, entités autorisées ou réglementées par un État membre sans référence à une directive, et entités autorisées ou réglementées par un pays tiers:

- a. Établissements de crédit ;
- b. Entreprises d'investissement ;
- c. Autres institutions financières agréées ou réglementées ;
- d. Compagnies d'assurance ;
- e. Organismes de placement collectif et sociétés de gestion de ces organismes ;
- f. Fonds de pension et sociétés de gestion de ces fonds ;
- g. Négociants en matières premières et en produits dérivés sur matières premières ;
- h. Locaux ;
- i. Autres investisseurs institutionnels ;

2. Grandes entreprises répondant à deux des critères de taille suivants sur une base d'entreprise:

- □ total du bilan : 20 000 000 EUR
- □ chiffre d'affaires net : 40 000 000 EUR
- □ fonds propres : 2 000 000 EUR

3. gouvernements nationaux et régionaux, y compris les organismes publics qui gèrent la dette publique au niveau national ou régional, les banques centrales, les institutions internationales et supranationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement et d'autres organisations internationales similaires.

4. Autres investisseurs institutionnels dont l'activité principale est d'investir dans des instruments financiers, y compris les entités dédiées à la titrisation d'actifs ou d'autres opérations de financement.

Les Clients peuvent choisir d'être traités comme des clients professionnels s'ils remplissent certains critères quantitatifs et qualitatifs. Nous fournirons des détails complets à ce sujet sur simple demande.

Les personnes suivantes peuvent être classées comme contreparties éligibles :

- les entités qui sont autorisées ou réglementées en tant qu'entreprises d'investissement ;
- établissements de crédit ;
- sociétés d'assurance ;
- un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ou sa société de

- gestion ;
- un fonds de pension et sa société de gestion ;
 - autres institutions financières autorisées par un État membre ou réglementées en vertu des lois de Chypre ou en vertu du droit de l'Union européenne
 - les gouvernements nationaux et leurs bureaux correspondants, y compris les organismes publics qui gèrent la dette publique au niveau national, les banques centrales, la banque Chypre et les organisations supranationales.

Comme mentionné ci-dessus, un client de détail peut demander sa reclassification en client professionnel s'il estime avoir, selon son propre jugement, une expérience suffisante, des connaissances et son expertise pour prendre des décisions d'investissement indépendantes et pour évaluer adéquatement les risques associés. Nous effectuons une évaluation de la basées sur les informations qui nous ont été fournies par le client concernant son expérience en matière de trading, son expérience professionnelle ou ses actifs financiers. Les clients professionnels ont la responsabilité d'informer la société d'investissement de tout changement susceptible d'affecter leur catégorisation actuelle. Si la société d'investissement venait toutefois à constater que le client ne remplit plus les conditions initiales qui l'ont rendu éligible à un traitement professionnel, elle prendra les mesures appropriées. Certains droits applicables aux clients de détail (y compris ceux découlant de la Loi) ne seront pas applicables aux clients professionnels ou aux contreparties éligibles.

Une contrepartie éligible peut demander à être traitée comme un client professionnel ou de détail, soit de manière générale, soit en ce qui concerne un service d'investissement ou une transaction et/ou un instrument financier particulier.

En outre, un client professionnel peut demander à être traité comme un client de détail, soit de manière générale, soit spécifiquement en ce qui concerne un service d'investissement ou une transaction et/ou un instrument financier particulier.

Le cas échéant, nous informerons les clients des droits qu'ils perdront s'ils sont traités comme un client professionnel ou une contrepartie éligible et nous pourrions exiger qu'ils confirment par écrit qu'ils reconnaissent et acceptent la perte de ces droits. Nous ne serons pas tenus de recatégoriser un client.

ANNEXE 2

Divulgence des risques liés à l'investissement en Valeurs mobilières

L'objectif de la présente déclaration de divulgation des risques liés au trading de valeurs mobilières est de vous fournir un aperçu des risques fondamentaux (c'est-à-dire, indicatifs et non exhaustifs) du trading de valeurs mobilières.

1. **Marché Risque**

Le risque de marché est le risque de dépréciation des investissements due à des développements économiques ou à d'autres événements affectant l'ensemble du marché. En raison du risque de marché, vous pourriez subir des pertes résultant du mouvement défavorable global des prix sur le marché des valeurs mobilières ou dans un segment donné de celui-ci. Un mouvement de prix défavorable peut être causé, par exemple, par de mauvais indicateurs économiques de l'État ou du secteur d'activité concernés, un environnement économique instable ou un marché des valeurs mobilières instable.

2. **Risque de Volatilité**

Le risque de volatilité est le risque de changement de la valeur d'un produit financier. Une forte volatilité signifie généralement que la valeur d'un titre peuvent subir des hausses et/ou des baisses spectaculaires sur une courte période de temps. Une telle volatilité élevée peut être davantage observée pour des Valeurs mobilières illiquides ou moins fréquemment négociées, que pour des Valeurs mobilières liquides ou plus fréquemment négociées. En raison de la volatilité, un ordre placé par vous peuvent ne pas être exécutés ou peuvent être partiellement exécutés en raison de changements rapides des prix du marché. En outre, la volatilité peut provoquer une incertitude de tout ordre de marché que vous passez, dans la mesure où le prix d'exécution de l'ordre peut être sensiblement différent du dernier prix du marché disponible, ou peut changer de manière significative par la suite, entraînant des pertes réelles ou théoriques.

3. **Risque de liquidité**

La liquidité désigne la capacité des participants au marché à acheter et/ou vendre des valeurs mobilières rapidement à un prix compétitif et avec une différence de prix minimale. Généralement, il est présumé que plus le nombre d'ordres disponibles sur le marché est élevé, plus la liquidité est importante. La liquidité est cruciale car une liquidité accrue vous permettra plus facilement de acheter et/ou vendre des valeurs mobilières rapidement et avec une différence de prix minimale et, par conséquent, il est plus probable que vous payiez ou receviez un prix compétitif pour vos ordres exécutés. Généralement, une liquidité plus faible peut être attendue pour les instruments peu négociés par rapport aux instruments liquides ou plus fréquemment négociés. Dans certaines conditions de marché (telles que, lorsqu'il n'y a pas d'ordres en cours à l'achat ou à la vente le côté vendeur ou si la négociation d'un titre est suspendue pour quelque raison que ce soit), il peut vous être difficile, voire impossible, de liquider une position sur le marché à un prix raisonnable.

4. **Risque lié au trading spéculatif**

Les transactions spéculatives sont effectuées dans le but de profiter des fluctuations de la valeur marchande des Valeurs mobilières, plutôt que de la valeur fondamentale d'un en> sécurité et/ou les attributs sous-jacents intégrés dans un titre. Le trading spéculatif engendre un degré incertain de gain ou de perte. Presque toutes les activités d'investissement impliquent des risques spéculatifs dans une certaine mesure, car l'investisseur n'est pas en mesure de savoir si un investissement s'avérera profitable ou non.

5. Risque relatif aux fluctuations de prix du fait de l'entreprise annonce

Les annonces d'entreprise ou toute autre information significative sont susceptibles d'affecter le prix des valeurs mobilières. Ces annonces, combinées à une liquidité relativement faible d'une valeur mobilière, peuvent engendrer une volatilité considérable des prix.

6. Risque systémique

Un risque systémique désigne la possibilité pour un Client de subir une perte en raison de dysfonctionnements techniques dans les systèmes des dépositaires, des teneurs de comptes, des bourses et d'autres systèmes de règlement des opérations sur valeurs mobilières. De tels dysfonctionnements techniques peuvent entraîner un retard dans l'exécution, le rejet de transactions, un retard des règlements post-transaction, des transferts erronés et d'autres événements. L'interruption de négociations et/ ou des dysfonctionnements dus, par exemple, à la lenteur ou à l'indisponibilité temporaire d'une connexion Internet, peuvent entraîner des pertes pour le Client. En outre, un volume de transactions élevé peut entraîner des retards dans l'exécution des ordres, car, durant les périodes de volatilité, le fait que les participants au marché peuvent continuellement modifier leur ordre quantité ou le placement d'ordres nouveaux/ multiples peut être une cause de retards dans l'exécution des ordres ou de rejets.

7. Risque réglementaire/ légal

Les politiques, règles, réglementations, lois et procédures gouvernementales régissant les transactions boursières sont mises à jour de temps à autre. De telles actions réglementaires et modifications du cadre juridique/réglementaire écosystème, y compris, mais sans s'y limiter, les modifications des taxes/prélèvements, peuvent modifier le profit potentiel d'un investissement en valeurs mobilières. En outre, certaines politiques gouvernementales peuvent être davantage axées sur certains secteurs que d'autres, affectant ainsi le profil de risque et de rendement d'un investissement.

8. Risque politique

Le risque politique est un risque que dans l'état où les valeurs mobilières ont été enregistrées ou où l'émetteur des valeurs mobilières dans lesquelles le Client a investi, des événements se

produisent qui affectent la stabilité politique ou économique ou le développement ultérieur de l'État ou de la région, et en conséquence, il peut y avoir une menace que le Client, en partie ou en totalité, perde ses investissements dans l'État ou la région, ou subit des pertes considérables sur les investissements réalisés. Les risques politiques comprennent, par exemple, des changements radicaux dans l'économie et l'environnement législatif (par exemple, les processus de nationalisation), les situations de crise sociale et de politique interne (par exemple, les troubles civils), etc.

9. Risque lié au système de règlement

Le risque lié au système de règlement-livraison est la possibilité que des défaillances (principalement) techniques surviennent dans les systèmes et comptes ou les canaux de communication des registres de valeurs mobilières, des bourses, chambres de compensation et autres institutions ou d'autres problèmes peuvent entraîner l'annulation de transactions, le retard des règlements post-transactionnels, des transferts erronés et d'autres événements, ce qui peut occasionner des pertes pour le Client.

10. Risque de Change

Le profit ou la perte résultant de transactions sur des contrats libellés en devises étrangères (qu'ils soient négociés dans la juridiction du Client ou dans une autre juridiction) sera unectées par les fluctuations des taux de change lorsqu'une conversion est nécessaire de la devise de dénomination du contrat vers une autre devise.

1. Risque d' information

Le risque d'information est le risque que le Client ne prenne pas de décisions raisonnées ou prenne de mauvaises décisions d'investissement en raison de la réception d'incinformations incomplètes et/ou inexactes et/ou inadéquates sur les Valeurs mobilières, ou un empêchement/une difficulté à recevoir des informations complètes, exactes et adéquates pour ces Valeurs mobilières. Ceci peut être dû, à son tour, à des sources peu fiables, une mauvaise interprétation de informations initialement exactes ou des erreurs de communication.

Conclusion :

Le trading de Valeurs mobilières n'est pas adapté à tous les investisseurs et implique des risques pouvant entraîner la la perte de votre capital investi. Vous devriez solliciter l'avis d'un conseiller financier indépendant et dûment agréé, et vous assurer que vous avez le risque appétit, une expérience et des connaissances pertinentes avant de décider de négocier. Les performances passées ne sont ni un indicateur fiable, ni une garantie des résultats et/ou des rendements futurs.

Divulgence des risques pour le trading sur marge ou avec effet de levier

LE TRADING DE CFD N'EST PAS ADAPTÉ À TOUS, IMPLIQUE UN RISQUE ÉLEVÉ ET PEUT ENTRAÎNER DES PERTES EXCÉDANT VOTRE INVESTISSEMENT INITIAL

La finalité de la présente divulgation des risques est de vous informer de certains des risques associés à la négociation de CFD. Il n'est pas prévu que cette présentation des risques comprend une description exhaustive de tous les risques inhérents au trading des CFD. Vous devriez vous assurer que votre décision d'utiliser nos services est prise sur une base éclairée et que vous êtes satisfait des informations disponibles à vous. Si vous n'êtes pas certain(e) ou ne comprenez pas le contenu de la présente divulgation des risques en particulier, veuillez solliciter un conseil financier indépendant.

Avant de négocier des CFD, vous devez être conscient des risques encourus. Le degré élevé de levier associé à ces types d'investissements implique que le degré de risque, comparé à d'autres Produits financiers, est plus élevé. L'effet de levier (ou le trading sur marge) peut vous être défavorable, entraînant une perte substantielle ainsi qu'un gain substantiel.

Les performances passées de ces types d'investissements ne garantissent en aucun cas les résultats futurs. Vous devez prendre en considération toutes les commissions et les obligations fiscales que vous encourez personnellement. Admirals Europe Ltd décline toute responsabilité ou obligation quant à tout impôt que vous pourriez être tenu de payer sur les bénéfices réalisés via notre Installation en ligne.

Le trading sur marge implique un niveau de risque élevé et ne convient pas à tous les investisseurs. Le degré de levier élevé peut jouer contre vous ainsi que pour vous. Il est de votre seule responsabilité de surveiller vos positions ouvertes, et vous êtes tenu de les surveiller étroitement.

Avant d'effectuer toute transaction, vous devez examiner attentivement vos objectifs d'investissement, votre niveau d'expérience financière et votre appétit pour le risque. Si vous éprouvez la moindre incertitude quant à l'adéquation des Produits que nous proposons, nous vous prions de solliciter un avis financier indépendant. Il existe toujours une corrélation entre un rendement potentiel élevé et un risque. Tout type de spéculation boursière ou commerciale susceptible de générer des rendements inhabituellement élevés comporte

également un risque élevé pour le capital. Seuls les fonds excédentaires devraient être mis en risque et si vous n'êtes pas en mesure de supporter les pertes de trading, vous ne devriez pas négocier de CFD.

Nous recommandons à TOUS les CLIENTS de se familiariser avec les CFD, les exigences de marge, les outils de trading, nos plateformes de trading et les marchés financiers en général en prenant avantage de notre compte de démonstration (compte démo) GRATUIT et SANS RISQUE. Veuillez consulter notre Site web <https://admiralmarkets.com/fr?regulator=cysec> pour plus de détails.

1. CFD en général

Les CFD sont des produits financiers complexes qui ne se clôturent généralement que lorsqu'un client choisit de clôturer une position ouverte existante et n'ont donc généralement pas une date d'échéance fixe. (Ceci peut être sujet à modification en fonction des conditions de la classe d'actifs sous-jacente et/ou du produit).

Les CFD peuvent être assimilés à des contrats à terme, qui peuvent être conclus en relation avec certaines devises étrangères, indices, métaux précieux, pétrole, matières premières ou instruments financiers. Cependant, contrairement à d'autres contrats à terme, les CFD ne peuvent être réglés qu'en espèces. Les transactions sur CFD peuvent également entraîner une responsabilité conditionnelle et vous devez être conscient des implications de ceci tel qu'énoncé ci-dessous. Tous nos CFD sont des contrats synthétiques, ce qui signifie que les clients ne font pas n'a aucun droit sur l'instrument ou l'actif sous-jacent, ni sur les droits qui y sont attachés, sauf disposition spécifique dans le CFD. Ceci n'inclut aucun droit aux actions de référence sous-jacentes ni aux droits de vote qui y sont attachés.

2. Marchés étrangers

Les CFD liés aux marchés étrangers impliquent des risques différents de ceux des marchés domestiques du client. Dans certains cas, les risques seront accrus. Le potentiel de profit ou perte issue des transactions relatives aux marchés étrangers sera affectée par les fluctuations des taux de change étrangers. Ces risques accrus comprennent les risques de politiques ou économiques dans une juridiction étrangère, ce qui peut modifier substantiellement et définitivement les conditions, les modalités, la commercialisation ou le prix d'une devise étrangère.

3. Ordres ou stratégies de réduction des risques

Le placement de certains ordres (par exemple, les ordres « stop loss » ou « stop limits ») destinés à limiter les pertes à certains montants pourrait ne pas toujours fonctionner car les conditions de marché ou les limitations technologiques peuvent rendre impossible l'exécution de tels ordres aux prix souhaités ou même pas du tout. En cas de client négocie en utilisant de tels ordres ou stratégies, il doit le faire en acceptant ce risque.

4. Effet de levier

Les CFD comportent un degré élevé de risque. L'effet de levier qui peut être obtenu avec le trading de CFD signifie que vous n'avez besoin que de placer un faible dépôt (Marge) pour commencer à négocier avec nous, bien que ce faible dépôt puisse entraîner des pertes ou des gains importants. Les transactions à fort effet de levier sont sujets à des variations significatives de valeur en résulte de changements relativement faibles de la valeur ou du niveau de l'instrument sous-jacent ou chose sur laquelle le prix du CFD est basé.

5. Opérations à responsabilité contingente

Les CFD sont des transactions à effet de levier ou sur marge qui vous obligent à effectuer une série de paiements correspondant à la valeur du contrat, au lieu de payer immédiatement la totalité de la valeur du contrat. Vous pouvez subir une perte totale de la marge que vous déposez chez nous pour établir ou maintenir une position. Nous réévaluons vos positions ouvertes en continu pendant chaque jour ouvrable, et tout profit ou perte est immédiatement reflété dans votre compte. Une perte peut vous obliger à verser une marge supplémentaire importante dans un délai très court afin de maintenir vos positions ouvertes. Nous pouvons modifier les taux de marge et/ou les exigences de négociation notionnelles à tout moment (y compris pendant les week-ends/jours fériés ou dans des conditions de marché anormales), ce qui peut également entraîner une modification de la marge que vous êtes tenu de maintenir. Si vous ne maintenez pas une marge suffisante sur votre compte à tout moment et/ou ne fournissez pas ces fonds supplémentaires dans les délais requis, vos positions ouvertes peuvent être clôturées à perte et vous pouvez être tenu responsable de tout déficit qui en résulte.

6. Transactions de gré à gré (OTC)

Lorsque vous négociez des CFD, vous ne négociez pas sur un marché ou une bourse réglementés. Vous concluez directement un contrat avec nous à cet égard de l'instrument financier sous-jacent ou de l'actif sur lequel le prix du CFD est basé. Toutes les positions ouvertes auprès de nous doivent être clôturées avec nous et ne peut être clôturée avec aucune autre partie. Ceci peut vous rendre difficile de clôturer une position à un prix vous êtes satisfait ou pas du tout (par exemple, si nous rencontrons des problèmes techniques avec notre Installation en ligne et qu'elle est indisponible, ou si nous devenons insolubles).

Le trading d'opérations financières de gré à gré peut vous exposer à des risques plus élevés que le trading sur un marché réglementé car il n'existe pas de marché sur lequel de clôturer vos positions ouvertes, et les prix ainsi que d'autres conditions sont fixés par nos soins, sous réserve des exigences légales/réglementaires applicables. Les transactions de gré à gré peuvent accroître le risque de liquidité et introduire d'autres facteurs de risque significatifs: il peut être impossible, par exemple, d'évaluer la valeur d'une position résultant d'une transaction de gré à gré ou de déterminer l'exposition au risque. Aussi, les prix acheteurs et vendeurs n'ont pas besoin d'être cotés par nous et, même lorsque ils le sont, il peut nous être difficile d'établir un prix équitable, en particulier lorsque la bourse ou le marché pertinent pour le sous-jacent est fermé ou suspendu. Vous êtes également exposé au risque de notre défaut; toutefois, dans l'éventualité improbable où cela se produirait, vous pourriez être éligible à indemnisation par le Fonds d'indemnisation des investisseurs, jusqu'à concurrence du montant maximal autorisé à la date pertinente au titre du régime en question: <https://www.cysec.gov.cy/en-GB/complaints/tae/>.

7. Prix

Les prix publiés sur notre Plateforme en ligne peuvent ne pas nécessairement refléter le marché dans son ensemble. Nous sélectionnerons les prix que nous jugeons appropriés pour déterminer les exigences de marge et à évaluer périodiquement au prix du marché les positions de votre compte et à clôturer ces positions. Bien que nous nous attendions à ce que cespan> les prix seront raisonnablement liés à ceux disponibles sur ce qui est connu sous le nom de marché interbancaire ou sur tout lieu d'exécution approprié ou autre place financière marché (ci-après dénommé le «**Marché de Référence**»), les prix que nous utilisons peuvent varier de ceux accessibles aux banques et autres participants she Marché de Référence. Par conséquent, nous pouvons exercer un pouvoir discrétionnaire considérable dans la détermination des exigences de Marge et la perception de la Marge auprès de vous.

Étant donné que les CFD sont en partie liés au sous-jacent (et à tout Marché de Référence), vous devez vous assurer d'être conscient des risques impliqués dans le sous-jacent, y compris les fluctuations de devises, la volatilité et les « gaps » (un décalage soudain des prix qui peut être provoqué par de nombreux facteurs, notamment mais non exclusivement, événements économiques, annonces de marché et périodes où la négociation du sous-jacent n'a pas lieu). Un ordre stop-loss n'est pas garanti et ne protégera pas vous contre ce risque, car il n'est pas immédiat et déclenche uniquement un ordre de clôture de la position au prix le plus proche disponible.

8. Surveillance des positions

Il est de votre responsabilité de surveiller en permanence les positions que vous avez ouvertes et vous devez toujours être en mesure de ainsi. Cette divulgation des risques doit être lue conjointement avec les conditions générales d'affaires dont elle fait partie. t, ainsi que tout autre document fourni ou mis à disposition par notre Plateforme en ligne.

9. Événement imprévu et risque de week-end

Diverses situations, développements, suspensions, interruptions inattendues des heures de négociation ou événements pouvant survenir lors d'un week-end/jour férié (soit dans la République de Chypre Chypre ou dans un autre pays) lorsqu'un marché fermera généralement à la négociation, peut entraîner la réouverture du marché/de la catégorie d'actifs sous-jacents à un niveau prix/niveau différent de celui où le marché/l'actif sous-jacent a clôturé le jour ouvrable/de négociation précédent. Vous ne pourrez pas utiliser l'Installation en ligne pour passer ou modifier des ordres à ces moments où les marchés sont généralement fermés. Il existe un risque substantiel que les ordres stop-loss laissés pour protéger des positions ouvertes positions détenues à ces moments seront exécutées à des niveaux nettement défavorables par rapport à leur prix spécifié, et vous acceptez les risques inhérents à de telles périodes.

10. Négociation électronique

Le trading de contrats OTC par le biais de la Plateforme en Ligne peut différer du trading sur d'autres systèmes de trading électronique, ainsi que du trading sur un conventionnel ou marché libre. Vous serez exposé aux risques associés au système de négociation électronique, y compris la défaillance du matériel et du logiciel et période d'indisponibilité du système, relativement à l'Installation en ligne, vos systèmes et l'infrastructure de communications (par exemple Internet) qui vous relie à l'Installation en ligne.

11. Suspensions de négociation

Dans certaines conditions, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position. Cela peut se produire, par exemple, en période de mouvement rapide des prix où le prix d'un sous-jacent augmente ou diminue au cours d'une séance de négociation dans une telle mesure que la négociation du sous-jacent est restreinte ou suspendu. Lorsque cela se produit, vous acceptez tout risque associé. Vous devez également être conscient que, dans certaines circonstances, nous pourrions être tenus de fermer des positions en raison d'instructions réglementaires ou boursières, et par conséquent nous ne sommes pas responsables des pertes pouvant en résulter.

12. Commissions

Avant de commencer à négocier, vous devriez obtenir les détails de toutes les commissions et autres frais dont vous serez redevable, comme indiqué dans le barème des tarifs disponible sur l'Installation en ligne.

13. Insolvabilité

Si vous devenez insolvable ou en état de faillite ou manquez à vos obligations envers nous, cela peut entraîner la liquidation ou la clôture de vos positions sans votre consentement. En cas de notre insolvabilité, les fonds que vous détenez auprès de nous pourraient vous être irrécouvrables.

14. Communication

Nous déclinons toute responsabilité pour toute perte résultant d'une communication retardée ou non reçue entre vous et nous.

15. Conseil

Nous ne fournissons pas de conseils en investissement. Bien que nous puissions effectuer des évaluations générales des marchés, ces évaluations ne constituent pas des conseils en investissement individuels et ne doivent pas prendre en considération vos circonstances individuelles. Toute décision de négocier vous appartient exclusivement.

Nous effectuons une évaluation d'adéquation pour le trading de CFD basée sur les informations que vous nous fournissez concernant votre expérience de trading et vos actifs financiers et les bénéfices. Les clients sont tenus d'informer la société d'investissement de tout changement susceptible d'affecter leur catégorisation actuelle. Toutefois, si la société d'investissement venait à constater que le client ne remplit plus les conditions initiales qui le rendaient éligible à la négociation de CFD, elle prendra les mesures appropriées.

Opérations sur titres : CFD sur actions

Veuillez noter que le traitement que vous recevez lors d'une action sociétaire peut être moins favorable que si vous possédiez l'instrument sous-jacent en raison des modifications nous pourrions avoir besoin d'être faites de manière réactionnaire et de prendre effet plus tôt que ce qui est requis par l'action sociétaire. Par conséquent, le délai dont vous disposez pour prendre des décisions pourrait être considérablement réduit; les options disponibles peuvent être plus restrictives/moins avantageuses et il peut arriver que vous n'ayez aucune opportunité de clôturer la position. Étant donné que les événements d'entreprise peuvent souvent être annoncés avec un préavis extrêmement court, vous pourriez n'avoir aucune opportunité de clôturer des positions pour éviter des conséquences négatives, et vous pourriez être tenu de fournir des fonds supplémentaires pour couvrir la marge dans un délai très court.

16. Dividendes et Ajustements de Dividendes sur CFD

Un « Ajustement de Dividende » est un ajustement qui est appliqué lorsqu'une action franchit sa date ex-dividende (y compris la date ex-date de tout dividende spécial dividende) sur le marché boursier sous-jacent. Dans le cas de positions longues, l'ajustement de dividende est crédité sur votre

compte. Dans le cas de positions courtes, l'ajustement du dividende est débité de votre compte.

a. Comment les dividendes affectent-ils les positions sur les indices ou les actions ?

Lorsqu'une action sous-jacente est cotée ex-dividende (c'est-à-dire qu'elle verse un dividende à ses actionnaires), nous procédons à un ajustement de trésorerie sur votre compte afin que votre position n'est pas affectée par la baisse de prix qui se produit sur le marché pour cette action ou cet indice. Si vous êtes à l'achat, nous créditerons votre compte. Si vous êtes en position courte, nous le débiterons.

b. Que se passe-t-il lorsqu'une action ou un indice est négocié ex-dividende?

Lorsqu'une action est négociée ex-dividende, sa valeur diminuera généralement du même montant que le dividende. Puisqu'un indice boursier est constitué d'un certain nombre d'entreprises, la baisse de valeur des actions entraînera également une baisse de la valeur de l'indice.

c. Pourquoi nous effectuons l'ajustement

Lorsque le prix d'une action ou d'un indice chute après être devenu ex-dividende, votre profit & perte (P&L) est affecté. Si vous êtes en position longue, cela signifie que vous manquez un profit potentiel. Si vous êtes en position courte, cela signifie que votre P&L est supérieur à ce qu'il devrait être.

Étant donné que la baisse de prix constitue un mouvement de marché anticipé, il nous est impératif de procéder à un ajustement afin que votre P&L ne soit pas impacté.

Le montant du dividende variera en fonction de la société ou de l'indice.

Annexe A

Avis Important : Collecte, Échange et Transmission Automatique d'Informations Fiscales

LE PRÉSENT AVIS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ ET FOURNI CONFORMÉMENT AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES.

Conformément à nos obligations légales en tant que société d'investissement réglementée opérant en vertu des lois de la République de Chypre, nous vous informons par la présente de notre devoir de collecter, traiter, échanger et transmettre automatiquement certaines informations fiscales relatives à votre compte.

Cette obligation découle de la Loi sur la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité (Loi 205(I)/2012, telle que modifiée), qui transpose la Directive 2011/16/EU du Conseil, telle que modifiée par la Directive 2014/107/EU (DAC2), ainsi que des cadres internationaux de transparence

fiscale, y compris la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (CRS) et le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) des États-Unis, tel qu'implémenté à Chypre conformément à l'Accord intergouvernemental pertinent et à la législation habilitante.

1. Collecte d'informations

Pour assurer la conformité avec les cadres juridiques susmentionnés, nous sommes tenus de recueillir auprès de vous certaines informations personnelles et financières. Celles-ci peuvent inclure, sans s'y limiter :

Votre nom complet et votre date de naissance ;

Numéro(s) d'identification fiscale (NIF) ;

Juridiction(s) de résidence fiscale ;

Numéro(s) de compte ;

Soldes de compte et détails des revenus ;

Données financières et transactionnelles.

Ces informations sont nécessaires pour déterminer votre statut en vertu des régimes de déclaration fiscale applicables et pour assurer une transmission précise et légale aux autorités fiscales compétentes.

2. Échange d'Informations

Conformément à nos obligations légales, les informations collectées peuvent être divulguées au Département des Impôts de la République de Chypre. Le Département des Impôts chypriote peut, à son tour, échanger ces données avec les autorités fiscales étrangères des juridictions avec lesquelles Chypre a conclu des accords réciproques d'échange d'informations fiscales, y compris, mais sans s'y limiter, les juridictions participant au CRS et les États-Unis, conformément à la FATCA.

3. Transmission Automatique d'Informations

L'échange de données fiscales est exécuté via des mécanismes d'échange automatique d'informations, facilités par le Département des Impôts chypriote, tel que prescrit par DAC2, CRS et FATCA. Ces cadres imposent la déclaration systématique et périodique des informations de compte pour promouvoir la transparence et soutenir les efforts internationaux de lutte contre l'évasion fiscale.

4. Objet et Base Légale

La base légale du traitement de vos informations à caractère fiscal est le respect de nos obligations

légales et réglementaires en vertu de :

La loi 205(I)/2012 et la législation secondaire applicable y afférente ;

L'Accord intergouvernemental (IGA) FATCA conclu entre la République de Chypre et les États-Unis d'Amérique ;

D'autres instruments pertinents de l'Union européenne et internationaux régissant l'échange d'informations fiscales.

Votre consentement n'est pas requis pour effectuer un tel traitement, car il est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle nous sommes assujettis.

5. Impact sur votre compte

Si vous êtes identifié comme une personne à déclarer ou si vous détenez un compte à déclarer en vertu de la DAC2, du CRS ou du FATCA, les informations relatives à votre compte seront divulguées au Département des impôts chypriote et ensuite échangées avec les autorités fiscales étrangères compétentes. Ce reporting est effectué afin d'assurer la conformité fiscale mondiale et pourrait avoir des implications pour votre situation fiscale personnelle.

6. Votre responsabilité

Vous êtes tenu de fournir des informations précises et complètes concernant votre résidence fiscale et de nous notifier promptement tout changement de statut. Nous vous encourageons vivement à examiner votre classification fiscale actuelle et la documentation y afférente afin de garantir une conformité continue.

Si vous requérez une assistance ou avez des questions concernant la fourniture ou la vérification des informations fiscales, nous vous prions de bien vouloir nous contacter dans les plus brefs délais.

Votre coopération est essentielle et grandement appréciée pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations en vertu du droit fiscal national et international. Nous vous remercions de votre confiance et de votre compréhension constantes.

ANNEXE B

Informations en matière de durabilité (SFDR)

Admirals Europe Ltd est agréée pour fournir des services de gestion de portefeuille ; ce service est toutefois actuellement inactif. Par conséquent, les risques en matière de durabilité, tels que définis par le Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), ne devraient pas, à ce jour, avoir d'impact significatif sur les décisions d'investissement de l'entreprise ni sur la performance des portefeuilles clients.

L'entreprise intégrera les risques en matière de durabilité dans ses processus de prise de décision

d'investissement dès l'activation des services de gestion de portefeuille et révisera les présentes Conditions en conséquence.

Principales incidences négatives

Admirals Europe Ltd ne tient pas actuellement compte des principales incidences négatives (« PAI ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, telles que décrites à l'article 4 du SFDR. Cela s'explique par le statut inactif du service de gestion de portefeuille. La société pourra reconsidérer cette approche lors de l'activation du service.

Rémunération et Durabilité

Le cadre de rémunération de la société soutient une gestion efficace des risques. Les risques de durabilité n'influencent pas actuellement les résultats de la rémunération, compte tenu du statut inactif des services de gestion de portefeuille. La société mettra à jour sa politique de rémunération si le risque de durabilité devient pertinent lors de la réactivation du service.